



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Préfecture du Bas-Rhin

l'acse

l'agence nationale pour
 la cohésion sociale
 et l'égalité des chances



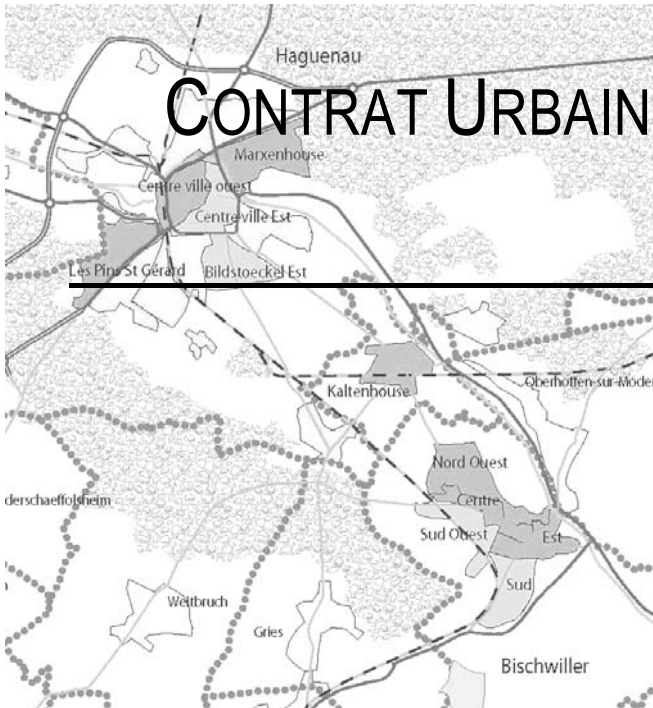
Ville de Bischwiller
 9, place de la Mairie – B.P. 10035
 67241 BISCHWILLER CEDEX



Ville de Haguenau
 1, place du Général de Gaulle – B.P. 249
 67504 HAGUENAU CEDEX



Commune de Kaltenhouse
 20 Rue Principale
 67240 KALTENHOUSE



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

HAGUENAU BISCHWILLER KALTENHOUSE



**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
2007- 2012**

**HAGUENAU
BISCHWILLER
KALTENHOUSE**

L'Etat

La commune de Haguenau

La commune de Bischwiller

La commune de Kaltenhouse

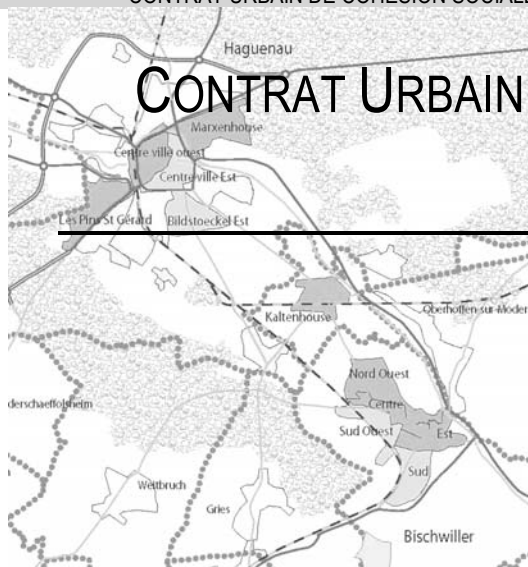
Le conseil général du Bas-Rhin

Le conseil régional d'Alsace

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

L'AREAL

ont convenu ce qui suit



CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2012

HAGUENAU BISCHWILLER KALTENHOUSE

I - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 7

1.1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	7
1.1.1. Bischwiller	7
1.1.2. Haguenau	8
1.1.3. Kaltenhouse	10
1.2. GEOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	10
1.2.1. Bischwiller	10
1.2.2. Haguenau	11
1.2.3. Kaltenhouse	11

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES 13

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	13
AXE 2 - AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE	14
AXE 3 - PREVENIR LA DELINQUANCE ET FAVORISER LA TRANQUILITE PUBLIQUE.....	14
AXE 4 - FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, L'ACCES AUX SAVOIRS ET LA CITOYENNETE	15
ORIENTATIONS TRANSVERSALES.....	16

III - LE PROGRAMME D' ACTIONS THEMATIQUES..... 17

FAVORISER L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE... 17	17
1. AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION, L'ORIENTATION, LA FORMATION ET A L'EMPLOI	17
2. DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE	18
3. DYNAMISER ECONOMIQUEMENT LES QUARTIERS PRIORITAIRES	19
4. AGIR SUR LES FREINS A L'EMPLOI.....	20
AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE..... 21	21
1. AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE, DE LOGEMENT ET L'HABITAT	21
2. REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS DES QUARTIERS PRIORITAIRES	24
3. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES HABITANTS POUR AMELIORER LEUR CADRE DE VIE	25

PREVENIR LA DELINQUANCE ET FAVORISER LA TRANQUILITE PUBLIQUE.....	26
1. PERMETTRE L'ACCES AU DROIT	26
2. PREVENIR LES CONDUITES VIOLENTES ET A RISQUES.....	27
FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, L'ACCES AUX SAVOIRS ET LA CITOYENNETE.....	28
1. ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE	28
2. DEVELOPPER L'ACCES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES.....	29
3. PERMETTRE LA VALORISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	30
IV. MOYENS A MOBILISER ET MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES.....	32
4.1. La participation de l'Etat et des communes.....	32
4.2. La participation du Conseil Général	32
4.3. La participation du Conseil Régional d'Alsace.....	35
4.4. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales	37
4.5. La participation de l'AREAL.....	39
V. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET	41
5.1. UNE DEMARCHE PARTENARIALE	41
5.1.1. Le partenariat et l'articulation des dispositifs :	41
5.1.2. La définition d'une «culture commune»	41
5.2. UNE DEMARCHE DE PROJET.....	42
5.3. MODALITES DE PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE	42
5.3.1. Les acteurs du contrat urbain :	43
Les Maires et le Préfet	43
Le Chef de Projet :	43
L'Equipe de direction de projet :	44
5.3.2 Les instances de pilotage.....	44
Le comité de pilotage politique.....	44
Le comité technique.....	45
5.4. FONCTIONNEMENT DU CONTRAT URBAIN : SCHEMA DE PROCEDURE	46
5.5. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	47
5.5.1. Effets sur le territoire.....	47
5.5.2. Indicateurs de réalisation et de résultat	47
5.5.3. Qualité du partenariat	47
LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION	48
ANNEXES.....	49

PREAMBULE

L'inscription de Bischwiller dans le dispositif « Contrat de Ville » dès 1994 a entériné la prise en compte de problèmes spécifiques d'une commune de 11 596 habitants¹ devant faire face au déclin industriel, au chômage et à l'intégration d'une importante population d'origine étrangère (principalement turque). Il s'agissait alors de permettre à Bischwiller de relever les défis de la cohésion sociale et du renouvellement urbain.

Pour la période 2000-2006, le périmètre du Contrat de Ville s'est élargi à la commune de Haguenau (32 242 habitants²) connaissant des problèmes similaires dans certains de ses quartiers et notamment ceux des Pins et de St Joseph. Les problématiques communes et la cohérence territoriale justifiaient une coopération renforcée pour le développement social et urbain des deux communes.

La convention-cadre du Contrat de Ville Haguenau-Bischwiller a fixé les objectifs à atteindre, ainsi que les programmes d'actions thématiques.

Ceux-ci s'articulent autour de 3 grands axes:

- le renouvellement urbain
- le développement économique et l'insertion par l'économie
- le renforcement des solidarités.

Dans ces trois axes, les deux communes ont mené une politique volontariste dont l'évaluation finale du contrat de ville a souligné les points positifs qui ont, par ailleurs, été relevés à l'occasion de l'évaluation intermédiaire :

- *un partenariat et des cofinancements réels*
- *des actions en lien concret avec les objectifs de la politique de la ville*
- *des opérations de renouvellement urbain au titre des opérations isolées qui ont permis une réelle amélioration de l'habitat et du tissu urbain de certains quartiers.*

Les problèmes ne sont pour autant pas réglés : la cohésion sociale, l'amélioration des conditions de vie des habitants et le renouvellement urbain doivent encore être confortés. L'inscription des deux communes dans un Projet de Réussite Educative entrant en vigueur au 1^{er} septembre 2006 et la création d'une structure intercommunale dédiée (SIVU) démontre leur volonté et leur capacité à travailler ensemble.

L'élargissement du périmètre à Kaltenhouse, avec la problématique des nomades sédentarisés, devrait participer de cette cohérence territoriale et sociale, justifiant la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Géographie prioritaire qui a été définie en fonction d'indicateurs de contexte pertinents notamment de bas revenus et du chômage.

¹ INSEE - RP 1999

² INSEE - RP 1999

Outre la géographie prioritaire, les données statistiques récoltées, les expériences et constats des acteurs de terrain et les conclusions de l'évaluation finale ont permis aux élus des trois communes de définir un certain nombre d'orientations prioritaires et d'objectifs stratégiques qui constituent la partie prospective du projet urbain de cohésion sociale.

Pour réaliser l'ensemble de ces objectifs les trois communes ont élaboré un programme d'actions pour des publics, des thématiques et des quartiers prioritaires. Ce programme se traduit par des objectifs finaux et évaluables dont la mise en oeuvre d'actions spécifiques permettra de produire les résultats attendus.

Chaque action est présentée de manière succincte. Cette présentation doit permettre d'évaluer les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville.

La mise en œuvre et l'évaluation du projet seront le résultat d'un travail partenarial qui caractérisera le fonctionnement de l'ensemble des instances de pilotage (comité de pilotage, comité technique, équipe de direction...) et devra s'inscrire dans une démarche de projet dont les orientations et les priorités seront précisées annuellement.

I - ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

1.1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1.1.1. Bischwiller

*Bischwiller est une ville ouvrière qui compte **11 596 habitants**. Fragilisée par le déclin de son tissu industriel, la ville fait face à une problématique globale de valorisation du cadre de vie, de requalification de friches industrielles et de redynamisation économique. La ville manque par ailleurs de services publics et de services au public de proximité, en particulier les services de l'emploi comme l'ANPE alors que le **chômage y est supérieur à la moyenne régionale et nationale et que les indicateurs sociaux restent préoccupants** :*

- La population de Bischwiller vivant sous le seuil de bas revenus est de 1 686 personnes³ en 2004. Soit un ratio de 17,1%, largement supérieur à celui de l'unité urbaine (11,9%).

- Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie 1 en 2004 est de 576⁴, soit un ratio de 12,8% pour 8,9% pour l'unité urbaine. Au centre de Bischwiller, ce ratio atteint 18,9%.

- Le ratio de la population couverte par le RMI est de 3,1%⁵ et son évolution n'est pas favorable.

- Sur les 6 538 foyers fiscaux de la commune, 56% sont non imposables (la moyenne du Bas-Rhin étant de 42%) et 35,5% ont un revenu fiscal de référence compris entre 0 et 7 500€ (la moyenne du Bas-Rhin étant de 24,4%)⁶.

- La commune de Bischwiller compte 1 892 étrangers en 2005, soit 16,1% de la population totale, dont une très forte communauté turque. Cette dernière représente 72,8 % de la population étrangère et 11,7 % de la population totale de la commune⁷.

La présence de cette communauté est liée à l'histoire de l'industrie textile et mécanique de la ville.

L'un des grands enjeux est de parvenir à maintenir la cohésion sociale de cette commune par la voie d'une cohabitation harmonieuse entre les diverses populations.

³ Source : données CAF 2004

⁴ Source : données ANPE 2004

⁵ Source : données CAF 2004

⁶ Source : données DSF (Direction des Services Fiscaux) 2005

⁷ Source : données Commune de Bischwiller

- Dans un classement des secteurs de collèges établi par l'inspection académique du Bas-Rhin à partir d'indicateurs de difficulté sociale et scolaire, le collège André Maurois de Bischwiller est en bas de classement et considéré « à difficultés marquées ». Il se situe juste avant les collèges de Strasbourg classés "ZEP".

Les villes de Bischwiller et de Haguenau se sont engagées dans un Projet de Réussite Educative afin de répondre à ces problématiques sociales et scolaires.

- Concernant la délinquance en 2005, 118 délits de voie publique ont été relevés à Bischwiller par la gendarmerie (27 Véhicules Légers incendiés, 26 VL volés, 61 dégradations), ce qui représente 65% des délits relevés sur l'ensemble de la zone gendarmerie de Bischwiller⁸.

Ces délits concentrés sur la commune sont autant d'indicateurs des malaises sociaux éprouvés par la population des quartiers notamment Erlenberg, Maison Blanche et Oberkirch.

- La commune de Bischwiller est éligible à la DSU en 2006. C'est la seule commune de plus de 10 000 habitants, hors Communauté Urbaine de Strasbourg, à être éligible à ce dispositif.

1.1.2. Haguenau

Haguenau est une ville économiquement tournée vers le tertiaire mais dans un pays, l'Alsace du Nord, où l'activité industrielle est très développée ainsi que le nombre de travailleurs transfrontaliers. Le contexte économique actuel fragilise d'autant plus cette zone que la main d'oeuvre est peu qualifiée.

La ville de Haguenau a vu sa population augmenter d'une manière forte ces 15 dernières années, passant de 27 675 habitants en 1990 à 32 242 habitants en 1999. C'est aujourd'hui la deuxième ville du Bas-Rhin, un pôle économique secondaire, comprenant néanmoins un nombre non négligeable de quartiers en difficultés. Si l'action du contrat de ville ne se limitait pas exclusivement à des secteurs spécifiques de Haguenau, trois quartiers faisaient cependant déjà partie des « territoires » prioritaires de l'actuel contrat de ville : le quartier des Pins, le quartier St Joseph et le centre ville ouest.

- La population de Haguenau vivant sous le seuil de bas revenus est de 3 170 en 2004. Soit un ratio de 11,3% de la population totale⁹.

- Le nombre de DEFM de catégorie 1 en 2004 est de 1 239 personnes, soit plus de la moitié du nombre total de DEFM de l'unité urbaine (2 073)¹⁰.

- Le ratio de la population couverte par le RMI est de 3,2%, supérieur à celui de l'unité urbaine (3,1) et son évolution actuelle reste préoccupante¹¹.

⁸ Source : données gendarmerie 2005

⁹ Source : données CAF 2004

¹⁰ Source : données ANPE 2004

¹¹ Source : données CAF 2004

- Les sites d'habitat des nomades sédentarisés (plus d'une vingtaine de ménages) identifiés sur le territoire de la commune nécessitent une attention particulière. Des familles sont d'ores et déjà inscrites dans la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale¹².

- Dans un classement des secteurs de collèges établi par l'Inspection académique du Bas-Rhin à partir d'indicateurs de difficulté sociale et scolaire, le collège Kléber de Haguenau est en bas de classement et considéré « à difficultés marquées ». Il se situe juste avant les collèges de la Communauté Urbaine de Strasbourg classés "ZEP".

Les communes de Haguenau et de Bischwiller se sont engagées dans un Projet de Réussite Educative afin de répondre à ces problématiques sociales et scolaires.

- Deux quartiers sont réputés comme difficiles en terme de violences urbaines. Il s'agit du quartier des Pins et du quartier St Joseph (Iris « Marxenhouse ») sur la carte de synthèse. Si les actes de violences urbaines commis dans ces quartiers sont toujours importants (sur la soixantaine de VL brûlés en 2005, 25 l'ont été dans ces quartiers)¹³, les actes graves de V.U. telles les agressions envers les forces de l'ordre sont en baisse. En revanche, les délinquants de ce quartier quittent aujourd'hui volontiers leur quartier pour commettre leurs méfaits en ville.

Le quartier Saint Joseph a connu de graves troubles dans les années 2001, 2002 avec des agressions physiques de policiers en intervention, des actes de viols dits « en tournantes ». La situation s'est assainie et les actes précités ne sont plus constatés aujourd'hui.

Ajoutons également que si la délinquance ostensible est en baisse, celle-ci s'est effacée au profit d'une délinquance souterraine basée sur les stupéfiants et trafics en tout genre. Une opération GIR dans un cadre stupéfiant avait d'ailleurs été menée en début d'année dans le quartier des Pins.

- Les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie devront concerner en priorité ces deux quartiers et le centre ouest. Une démarche de requalification des espaces extérieurs du quartier Saint Joseph a d'ailleurs été lancée.

Le quartier de Saint-Joseph est intégré à l'IRIS de Marxenhouse qui couvre un secteur résidentiel et pavillonnaire. De ce fait, les données statistiques ne permettent pas d'appréhender pleinement les difficultés économiques, sanitaires et sociales de ce quartier.

Cependant, certaines données de la CAF, ramenées à une échelle plus fine que l'Iris (les rues composant le quartier) apportent des éléments intéressants, même s'ils conservent un caractère indicatif : 500 habitants, 202 personnes sous le seuil de bas revenus, c'est-à-dire 40,4% de la population dénombrée. Cela représente également 6,4% de la population à bas revenus de Haguenau pour 1,6% de la population totale¹⁴. 51,50 % des habitants ont moins de 30 ans, 50 % sont de nationalité étrangère, majoritairement turque¹⁵. On relève, par ailleurs, une présence marquée de nomades sédentarisés. Ces caractéristiques sont comparables au quartier des Pins.

¹² Source : DDE du Bas-Rhin

¹³ Source : données Hôtel de Police de Haguenau

¹⁴ Source : données CAF 2004

¹⁵ Source : données DDE 2002

1.1.3. Kaltenhouse

Le périmètre du futur CUCS est étendu à la commune de Kaltenhouse (1 897 habitants) en raison notamment de la présence de populations nomades sédentarisées : sur le site Rosenfeld, on dénombre 30 ménages, 160 personnes vivant dans des maisons bâties en auto-construction ou dans des campements. Sur le deuxième site du terrain d'aviation, on dénombre 87 personnes, vivant également dans des conditions d'insalubrité¹⁶.

Par ailleurs, l'intégration de cette commune au périmètre du CUCS redonne une cohérence géographique à un ensemble constitué de trois communes : Haguenau, Kaltenhouse, Bischwiller.

En effet, Kaltenhouse est situé entre Bischwiller et Haguenau, au cœur d'une agglomération en devenir.

Les indicateurs disponibles reflètent la situation de précarité dans laquelle vivent ces familles :

- La population de Kaltenhouse vivant sous le seuil de bas revenus est de 268 personnes en 2004, soit un ratio de 16,2%, largement supérieur à celui de l'unité urbaine (11,9%)¹⁷.

- L'évolution du ratio de chômage entre 2000 et 2004, + 5,1 points (contre 3,5 points pour l'unité urbaine) est significative d'une situation locale qui se dégrade¹⁸.

- Le ratio de la population couverte par le RMI est de 8,3%, largement supérieur à celui de l'unité urbaine (3,1 %) et son évolution reste préoccupante (+1,6 points de 2001 à 2004)¹⁹.

Kaltenhouse entre dans la catégorie des communes qui ont un quartier dans lequel une intervention coordonnée des moyens disponibles est nécessaire en raison de l'état d'insalubrité présent.

1.2. GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

En fonction des éléments de diagnostic développés ci-dessus, une géographie prioritaire intégrant des territoires où les actions et les financements spécifiques seront concentrés a pu être définie pour chaque commune.

1.2.1. Bischwiller

A Bischwiller, les quartiers suivants ont été classés en Priorité 2 :

- Centre
- Nord Ouest
- Est

¹⁶ Source : données Commune de Kaltenhouse

¹⁷ Source : données CAF 2004

¹⁸ Source : données ANPE 2004

¹⁹ Source : données CAF 2004

Le quartier Sud et Sud-Ouest en Priorité 3. *(Voir tableau et carte associés)*

1.2.2. Haguenau

A Haguenau, les quartiers suivants ont été classés en Priorité 2 :

- Centre Ville Ouest
- les Pins Saint-Gérard
- Marxenhouse/St Joseph

En Priorité 3 :

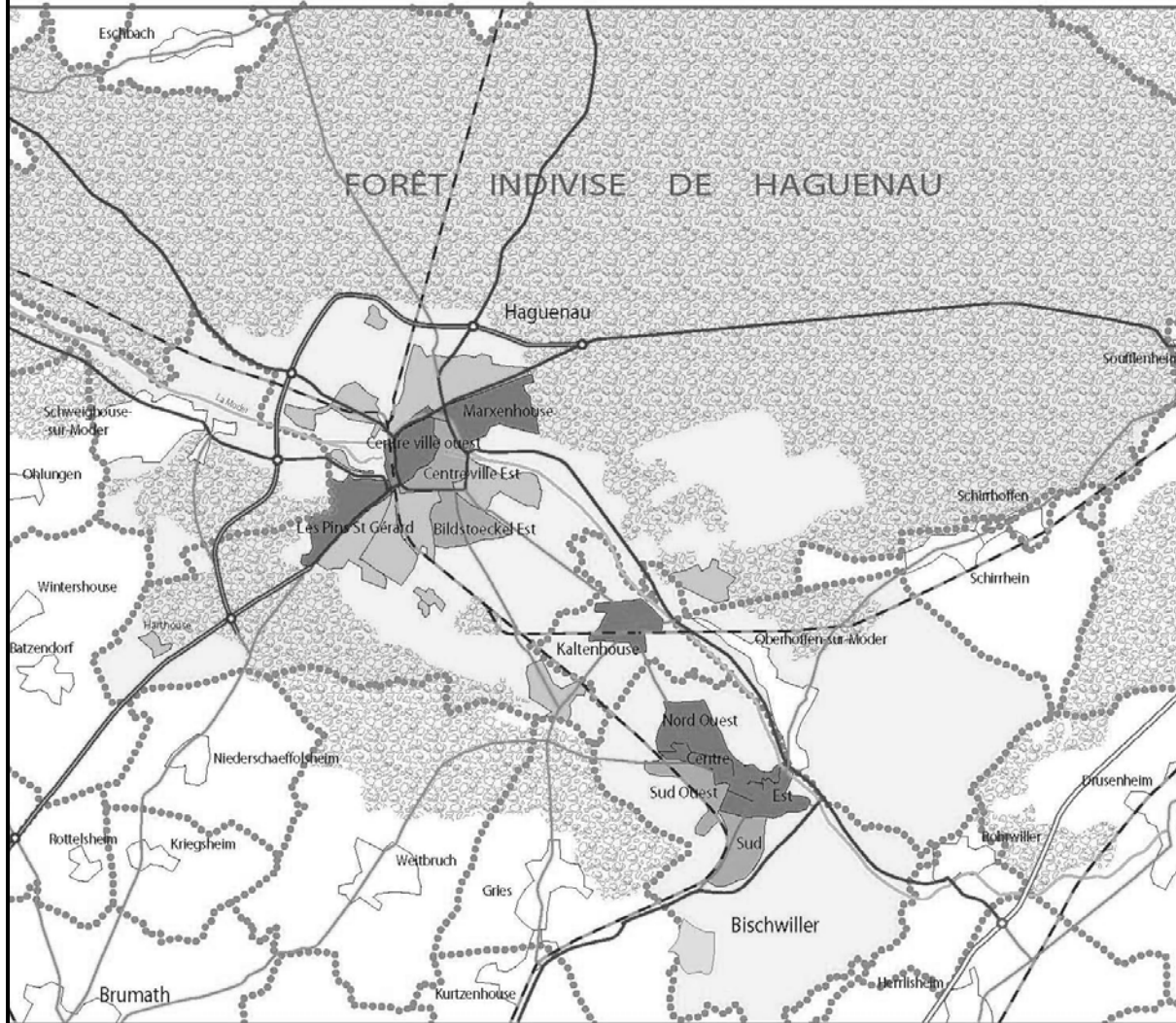
- Centre Ville Est
- Haguenau Bildstoeckel - Est

(Voir tableau et carte associés)

1.2.3. Kaltenhouse

Le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est élargi à la commune de Kaltenhouse qui est classée en Priorité 2. Les actions se concentreront sur le site du Rosenfeld et du terrain d'aviation où vivent environ 240 personnes dans des campements ou des logements bâtis en auto-construction. *(voir tableau et carte associés)*

Contrat Urbain de Cohésion Sociale Communes de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse

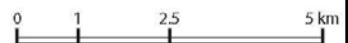


Géographie prioritaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale au 15 octobre 2006

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Hors projet de CUCS

..... Limite du ban communal

Sources : CAF - ANPE - INSEE
Fonds de cartes : © S.G.A.R.E. Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>



Région de Haguenau - Bischwiller

2

II - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Sur la base des éléments de diagnostic présentés ci-dessus et de la géographie prioritaire, les partenaires ont fixé les orientations et les objectifs prioritaires suivants classés selon quatre axes :

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

Une "Maison de l'Emploi" va être créée à Haguenau pour tout le secteur de l'Alsace du Nord. C'est un outil essentiel sur lequel pourront s'appuyer les partenaires du contrat urbain pour permettre une intervention particulière adaptée aux besoins des publics et des territoires.

En effet, la situation de l'emploi n'est pas la même sur l'ensemble du territoire du futur contrat urbain. Le chômage se concentre sur les quartiers prioritaires.

Alors que l'industrie repart, le tissu commercial du centre ville de Bischwiller connaît des difficultés nouvelles. A Haguenau le quartier des Pins est largement pénalisé par l'absence de commerces de proximité, ce qui compromet la cohésion sociale et exacerbe le sentiment d'isolement.

Ces quartiers concentrent également des populations en situation précaire (bénéficiaires du RMI, familles monoparentales...) et qui sont très éloignées de l'emploi pour différentes raisons d'ordre social, sanitaire ou culturel. Le développement de l'offre d'insertion par l'économique représente à ce titre un enjeu de la prochaine période de contractualisation tout comme le développement des emplois aidés.

L'intégration de la commune de Kaltenhouse, avec la problématique de l'intégration sociale et professionnelle des nomades sédentarisés, rendra cette approche plus pertinente.

Une intervention particulière à la fois sur les publics et les territoires est nécessaire pour :

- ➔ **AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION, L'ORIENTATION, LA FORMATION ET A L'EMPLOI ;**
- ➔ **DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE ;**
- ➔ **DYNAMISER ECONOMIQUEMENT LES QUARTIERS PRIORITAIRES ;**
- ➔ **AGIR SUR LES FREINS A L'EMPLOI.**

AXE 2 - AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Une intervention forte de la politique de la ville doit être poursuivie sur le devenir des quartiers prioritaires du contrat urbain, notamment en ce qui concerne les quartiers de Saint-Joseph et les Pins à Haguenau, le Centre Ville à Bischwiller, les terrains d'habitation des nomades sédentarisés à Haguenau, le terrain d'aviation et du Rosenfeld à Kaltenhouse pour permettre d'y améliorer le cadre de vie et d'y résorber l'habitat insalubre et le logement indigne. Par ailleurs, il paraît nécessaire de développer de manière équilibrée l'offre de logements sociaux et d'hébergement d'urgence sur les territoires des communes. A ce titre les objectifs prioritaires fixés par les partenaires sont les suivants :

- AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE, DE LOGEMENT ET L'HABITAT ;**
- REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS DES QUARTIERS PRIORITAIRES;**
- MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES HABITANTS POUR AMELIORER LEUR CADRE DE VIE.**

AXE 3 – PREVENIR LA DELINQUANCE ET FAVORISER LA TRANQUILITE PUBLIQUE

Les conseil intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de « Bischwiller et environs » et de « Haguenau-Schweighouse » se sont fixé pour objectif de promouvoir des actions de prévention de la délinquance, des conduites à risques, de tranquillité publique, d'aide aux victimes et d'accès au droit.

Les périmètres d'action des deux CISPD s'étendent au-delà de la géographie prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale mais ont l'avantage de l'intégrer complètement.

Les deux CISPD ne disposent pas de moyens financiers propres. La politique de la ville peut les apporter quand des actions concernent les quartiers prioritaires. Aussi, une mise en cohérence s'impose entre les CISPD et le CUCS. Le contrat urbain pourra prendre en charge une partie des actions impulsées dans le cadre des CISPD et les actions initiées dans le cadre du contrat urbain devront trouver un prolongement et des relais dans les CISPD. Pour ce faire des objectifs communs aux

CISPD et au CUCS doivent être définis. Pour le contrat urbain de cohésion sociale priorité sera donnée aux actions contribuant à atteindre les deux objectifs suivants:

- ➔ **PERMETTRE L'ACCES AU DROIT ;**
- ➔ **PREVENIR LES CONDUITES VIOLENTES ET A RISQUES.**

AXE 4 – FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, L'ACCES AUX SAVOIRS ET LA CITOYENNETE

Le précédent contrat de ville a largement contribué à l'enrichissement de l'offre socioculturelle en faveur des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les Pins, St Joseph, Bildstoeckel, Musau et les différents secteurs en difficulté de la commune de Bischwiller). Aussi, il existe une offre diversifiée (*actions du CSC R. Schuman à Haguenau et du CASF de Bischwiller ou du Foyer club du langensand par exemple*) et complémentaire de services et d'activités à l'échelle de chaque quartier. Cependant, les liens entre les différents intervenants (associations, les socioculturelles, culturelles et sportives, établissements scolaires...) et les dispositifs existants (PRE, CEL, PTJ, ...), ainsi que les échanges entre les quartiers et la ville restent à développer et à structurer davantage.

Par ailleurs, on constate encore que dans certains quartiers le niveau scolaire moyen est inférieur à la moyenne nationale, que certains enfants débutent leur scolarité à l'école maternelle sans parler le français (car cette langue est absente de leur environnement familial quotidien), que beaucoup de jeunes sortent du système scolaire sans qualifications. Pour remédier à cette situation, les villes de Haguenau et de Bischwiller ont mis en place un Projet de Réussite Educative. Son intégration dans le contrat urbain doit se faire en complémentarité et en articulation avec les autres dispositifs et poser la question de la compatibilité du périmètre du CUCS avec celui du PRE.

Il convient donc de diversifier davantage les actions menées et de coordonner les différents dispositifs existants ceci afin de mieux:

- ➔ **ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE**
- ➔ **DEVELOPPER L'ACCES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES**
- ➔ **PERMETTRE LA VALORISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES**

Les partenaires veilleront à favoriser l'articulation, la mise en cohérence et la complémentarité des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), du Programme de Réussite Educative (PRE), des Contrats Educatifs Locaux (CEL) et des Projets Territoriaux pour la Jeunesse (PTJ). Les projets d'accompagnement à la scolarité présentés dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) devront également être complémentaires des projets d'accompagnement menés dans le cadre du PRE et favoriser l'implication des parents.

A ce titre, les programmes d'actions présentés ci-dessous doivent permettre de réaliser les objectifs communs aux différents dispositifs et être menés dans le cadre d'un partenariat constant entre ceux-ci.

ORIENTATIONS TRANSVERSALES

La lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, la santé et la prévention des conduites addictives, le soutien aux fonctions parentales et la participation des habitants sont des orientations transversales du projet urbain de cohésion sociale Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse. Elles feront l'objet d'actions spécifiques mais devront aussi être prises en compte de manière transversale sur l'ensemble des thématiques évoquées ci-dessus.

Par ailleurs, il a été constaté durant la dernière période de contractualisation une forme d'inégalité entre des associations fonctionnant uniquement avec l'aide de bénévoles et des associations plus professionnalisées dans le montage et la mise en œuvre de projets. La **formation et l'accompagnement des opérateurs** dans le montage de projet, notamment durant la période de transition qui caractérise le changement de dispositif, feront l'objet d'actions spécifiques en complément de l'aide proposée par le Chef de projet.

III - LE PROGRAMME D' ACTIONS THEMATIQUES

Afin de réaliser les objectifs stratégiques présentés ci-dessus, les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse ont défini des programmes d'actions par axe thématique qui se traduisent en objectifs évaluable. Ces objectifs ont été formulés de telle manière qu'ils puissent être évalués en fonction de résultats attendus. Les actions qui seront programmées devront permettre de réaliser ces objectifs en participant à la production des résultats attendus.

FAVORISER L'EMPLOI, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

→→ 1. AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION, L'ORIENTATION, LA FORMATION ET A L'EMPLOI

1.1. FACILITER L'ACCES AUX SERVICES DE L'EMPLOI POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

A Bischwiller l'emploi est un réel enjeu (voir données diagnostic). Pourtant, il n'existe aujourd'hui aucune permanence de l'ANPE/ASSEDIC dans cette commune. Il est proposé, dans le cadre de la création d'une maison de l'emploi à Haguenau, de créer un point de proximité à Bischwiller dans les locaux de la future maison des Services. Ceci permettrait d'accueillir des permanences voire une antenne de l'ANPE et de l'Assedic et d'en faire un pôle d'information et de formation.

1.2. COMMUNIQUER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION EN RAPPORT AVEC LES BESOINS DES SECTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Il s'agit de construire des partenariats entre les demandeurs d'emploi, les publics en insertion, les entreprises et les institutions afin de permettre une meilleure connaissance de l'entreprise et des métiers, d'adapter les formations aux besoins et de favoriser la mise en place de parcours individualisés et négociés (tutorat, parrainage).

1.3. RENFORCER L'ACCES AUX STAGES ET A L'EMPLOI DES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

De nombreux jeunes issus des quartiers prioritaires du CUCS, notamment ceux issus de l'immigration, scolarisés en lycée professionnel, éprouvent manifestement, plus souvent que d'autres jeunes, des difficultés à trouver un stage en entreprise ou un emploi. Le stage en entreprise est souvent le premier palier vers l'emploi, il est déterminant dans la construction de l'avenir professionnel du jeune, et un échec dans l'accès au stage équivaut pour lui à un premier échec dans son projet et son parcours professionnel. A ce titre les partenaires du CUCS soutiendront des actions favorisant l'accès au stage et à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires par le biais d'un appel à projet ou d'un montage de projet partenarial en amont.

→→ 2. DEVELOPPER L'OFFRE D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

2.1. VALORISER LES FILIERES D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Le développement de filières d'insertion professionnelle à partir du levier des marchés publics fera l'objet d'actions particulières dans le cadre de la maison de l'emploi et du CUCS. Par le biais d'actions spécifiques ou par la mobilisation de personnel, il s'agira de sensibiliser et d'outiller les collectivités locales et les donneurs d'ordre publics à l'utilisation des clauses d'insertion dans leurs marchés et cibler des secteurs pour lesquels une réponse existe.

2.2. INCITER A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DE CHANTIERS ET D'EMPLOIS D'INSERTION AU BENEFICE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Lors de la dernière période de contractualisation, des actions de soutien à la création de chantiers d'insertion ont été menées, plus particulièrement sur le chantier d'insertion du « Gros chêne » à Haguenau. En activité depuis 2000, ce chantier s'est arrêté le 31 décembre 2005 suite au retrait du porteur. Cet arrêt brutal a été l'occasion de relancer une réflexion sur l'offre et les besoins en structures de ce type sur le territoire d'Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse.

Une étude de faisabilité devra être réalisée. Elle devra permettre d'évaluer les possibilités de relance du chantier, de consolider l'offre existante et de développer cette offre en fonction des besoins des publics en insertion. Les populations qui vivent dans des situations précaires à Bischwiller, dans les quartiers prioritaires de Haguenau pourront bénéficier de cette offre d'insertion, ainsi que les populations issues des terrains de nomades sédentarisés les plus éloignées de l'emploi et de l'insertion sociale à Haguenau ou Kaltenhouse.

→→ 3. DYNAMISER ECONOMIQUEMENT LES QUARTIERS PRIORITAIRES

3.1. SOUTENIR LA CREATION D'ENTREPRISES : PAR LES PUBLICS DES QUARTIERS PRIORITAIRES / POUR L'IMPLANTATION DANS CES QUARTIERS PRIORITAIRES

Depuis 2003 l'association ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) proposait dans le cadre du contrat de ville une action de soutien à la création de micro entreprises par l'attribution de crédits solidaires. Cette action, après évaluation, n'a pas apporté les résultats attendus dans les quartiers prioritaires. Ce bilan mitigé n'est pas dû à l'absence de potentiel sur le territoire mais à un manque de coordination des différents acteurs de la création d'entreprises présents sur le territoire et à un manque d'information et d'accompagnement des créateurs potentiels issus des quartiers prioritaires, aujourd'hui écartés de cette offre.

Il est proposé de mettre en place en partenariat avec la maison de l'emploi et la maison de l'entreprise de Haguenau (CAIRE) des actions permettant :

- d'organiser et animer la concertation et les échanges entre les réseaux de la création,
- d'organiser et coordonner une communication sur la création et la reprise d'entreprises,
- de promouvoir le micro crédit solidaire et l'accompagnement avant-pendant et après la création d'une entreprise par un demandeur d'emploi
- D'évaluer les possibilités de création d'entreprises et de commerces dans les quartiers prioritaires.

3.2. METTRE EN PLACE DES MOYENS D'ANIMATION ECONOMIQUE SUR LES QUARTIERS

Le tissu commercial de Bischwiller connaît des difficultés importantes. Beaucoup de commerces sont fermés et ne trouvent pas de repreneurs (fermeture d'une dizaine de commerces en 18 mois). Il est donc impératif de mener des actions de valorisation du centre ville de Bischwiller, tant sur le bâti que sur les équipements publics (voirie, éclairage public, mobilier urbain). Il faudrait également mener des actions d'animation pour donner une cohésion aux commerçants en place et dynamiser le tissu commercial. Le développement du commerce à Bischwiller est aussi source d'emplois et de cohésion sociale. L'absence de commerce de proximité au quartier des Pins de Haguenau accentue quant à elle le sentiment d'isolement des habitants.

Face à ces constats, en partenariat avec la maison de l'emploi et en lien avec les actions de soutien à la création d'activités, il est proposé la création d'un poste (1/2 ETP) d'animateur économique des quartiers prioritaires du contrat urbain (dont le centre ville de Bischwiller et les quartiers prioritaires de Haguenau).

3.3. REQUALIFIER DES SITES DEGRADÉS POUR Y CREER DES ACTIVITES

La ville de Bischwiller fait face à une problématique globale de valorisation du cadre de vie, de requalification de friches industrielles et de redynamisation économique de son centre ville.

L'objectif de requalification des sites dégradés pour créer des activités se traduira principalement par la démolition d'une friche industrielle à Bischwiller, rue de Rohrwiler, située dans un secteur en priorité 3, par des opérations de réhabilitation ou de démolition d'immeubles intégrant à la fois la création de commerces et de logements (rue des Charrons, rue d'Oberhoffen, rue des Pharmaciens, rue Raymond Poincaré), situés dans un secteur en priorité 2.

Si ces besoins ont été principalement identifiés à Bischwiller, des actions de ce type pourront être soutenues par les partenaires du CUCS dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Haguenau et Kaltenhouse.

→→ 4. AGIR SUR LES FREINS

A L'EMPLOI

4.1. PERMETTRE L'ACQUISITION DES SAVOIRS DE BASE AUX HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

La lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage du français tiennent une place importante dans le processus d'intégration sociale et professionnelle des populations d'origine étrangère. Lors du dernier contrat de ville, la Ville de Bischwiller a soutenu une action d'apprentissage du français portée par l'Association Culturelle Franco Turque (ACFT). Cette action, essentielle car elle permet une initiation sérieuse à un usage quotidien de la langue, n'est cependant pas suffisante si elle n'est pas articulée avec les autres offres de formation disponibles sur le secteur. En effet, plusieurs organismes de formation existent sur le territoire du contrat urbain. Il est proposé de coordonner l'offre associative et l'offre des organismes de formation dans le cadre d'un dispositif d'apprentissage du français et de lutte contre l'illettrisme qui ferait aussi le lien avec les actions impulsées dans le cadre de la maison de l'emploi.

Ce dispositif pourrait aussi permettre d'impulser un partenariat avec les entreprises qui souhaitent participer à la formation de leurs employés ne maîtrisant pas la langue française.

4.2. DEVELOPPER DES ACTIONS DE SOCIALISATION ET DE REDYNAMISATION POUR LES PUBLICS LES PLUS EN DIFFICULTE

Il s'agit de soutenir des actions permettant d'acquérir la maîtrise des codes socioprofessionnels et de communication pour une meilleure insertion en travaillant sur l'image de soi et sur l'apparence. Il s'agit

également de proposer des actions permettant d'éviter l'isolement des personnes seules ou démotivées les plus éloignées de l'emploi.

4.3. SOUTENIR LES ACTIONS FAVORISANT L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION, POUR LES PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTES DE SANTE, DE MOBILITE OU DE GARDE D'ENFANTS

Permettre un meilleur accès aux formations et à l'emploi constitue un enjeu fort du contrat urbain de cohésion sociale. Il s'agit de donner l'opportunité à l'ensemble des actifs, notamment les plus fragiles, de pouvoir obtenir un emploi ou une formation en réglant les problèmes de mobilité (absence de permis de conduire ou de véhicule...), de santé (une meilleure orientation en fonction de l'état de santé...) ou de garde d'enfants (notamment pour les familles monoparentales).

AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires est un enjeu fort du contrat urbain. Les aménagements urbains devront permettre à leurs habitants de mieux s'approprier l'espace dans lequel ils vivent. La transformation de l'image urbaine, à travers l'amélioration du cadre de vie, constitue à ce titre, un des facteurs de développement de la cohésion sociale.

Les îlots d'insalubrité existant, notamment les terrains de nomades sédentarisés à Kaltenhouse, devront faire l'objet d'opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI).

La lutte contre l'exclusion dans le domaine du logement peut s'exprimer par l'objectif général suivant : offrir un parc de logement diversifié et adapté à tous les publics, et le répartir géographiquement. La mise en place d'un programme local de l'habitat permettrait la réalisation de cet objectif.

Outre ces objectifs généraux qui concernent l'ensemble des quartiers prioritaires, les partenaires s'engagent à se mobiliser pour réaliser les objectifs suivants qui se traduiront par des actions participant à la production des résultats attendus dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

➔➔ 1. AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE, DE LOGEMENT ET L'HABITAT

1.1. COMPLETER L'OFFRE EN EQUIPEMENT DE SERVICES PUBLICS ET AUX PUBLICS

- L'implication des habitants dans l'amélioration de leurs conditions de logement, et leur cadre de vie, les services que les différents partenaires sont amenés à leur rendre pourront être améliorés par une gestion urbaine de proximité. C'est une réponse qualitative et quantitative que l'Etat, les collectivités

territoriales, les bailleurs sociaux, et les opérateurs de services publics peuvent apporter aux attentes de la population des quartiers prioritaires. Aujourd'hui, il n'y a pas de carences manifestes en termes d'interventions publiques, les quartiers restant à taille humaine, mais plutôt un manque de coordination entre les services dans la mise en œuvre de leurs compétences. Il s'agit donc de mener une forme de gestion urbaine de proximité adaptée à la taille des quartiers, avec par exemple la création d'une régie de quartier commune qui reste à étudier.

- Dans le cadre de la réalisation de la maison des services à Bischwiller, projet lancé lors de la dernière période de contractualisation et porté par la communauté de communes de Bischwiller et environs, la commune de Bischwiller souhaiterait pouvoir coordonner l'ensemble des permanences et services qui y seront proposés, notamment les permanences des différents organismes d'accompagnement social, d'insertion, de retour à l'emploi destinés aux publics les plus en difficultés et issus des secteurs prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale. Pour ce faire, elle envisage la création d'un poste de coordonnateur sur le site.

1.2. CONTRIBUER A INITIER UNE NOUVELLE OFFRE D'HEBERGEMENT DIVERSIFIEE

L'objectif est de permettre un hébergement de tous les publics pour des périodes courtes. Cette offre d'hébergement se réalisera par la réhabilitation à Bischwiller d'un immeuble (rue des casernes) permettant d'accueillir les publics de passage lors d'événements proposés par les associations locales, notamment le CASF, et de parfaire le renouvellement urbain du secteur.

Pour prolonger le travail d'amélioration de l'accueil du public au centre d'hébergement d'urgence « Le Toit Haguenovien » réalisé lors de la dernière période de contractualisation, la création à Bischwiller de logements relais dont l'objectif est de loger durablement les personnes en grandes difficultés ou victimes "d'accident de la vie" (divorce brutal, logement incendié...) sera étudiée.

Si ces besoins ont été principalement identifiés à Bischwiller, des actions de ce type pourront être soutenues par les partenaires du CUCS dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Haguenau et Kaltenhouse.

1.3. COMPLETER OU REHABILITER L'OFFRE DE LOGEMENTS

La ville de Bischwiller fait face à une problématique globale de valorisation du cadre de vie et de l'habitat. Un nombre important d'immeubles doit être réhabilité pour permettre de poursuivre la politique de renouvellement urbain amorcée lors du dernier contrat de ville.

A ce titre, la ville de Bischwiller souhaite mener un programme de réhabilitation et de démolition d'immeubles composé d'opérations ciblées sur différents sites du centre ville, classé en priorité 2, pour y créer des logements :

- Rue d'Oberhoffen, Rue des Pharmaciens : démolition d'immeuble pour la création de logements et de commerces
- Rue des Charrons, Rue des Pharmaciens : démolition d'immeuble pour la création de logements et de commerces

- Rue du Conseil : réhabilitation d'immeuble pour la création de logements sociaux
 - Site « Maison Blanche » : démolition-reconstruction d'un immeuble de logements sociaux
- Ces opérations doivent permettre de compléter l'offre en logements sociaux, mais aussi de diversifier l'offre d'équipements de services au public (crèches, locaux associatif,...) et de relancer la dynamique commerciale par la création de locaux commerciaux adaptés.

Si ces besoins ont été principalement identifiés à Bischwiller, des actions de ce type pourront être soutenues par les partenaires du CUCS dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Haguenau et Kaltenhouse.

1.4. RESORBER L'HABITAT INSALUBRE ET LE LOGEMENT INDIGNE DANS LE CADRE D'UN PROJET GLOBAL SUR LES SITES D'HABITATION DES NOMADES SEDENTARISES DE KALTENHOUSE ET HAGUENAU

Sur le ban de la commune de Kaltenhouse, mais très à l'écart du bourg, vivent des populations d'origine manouche, sédentarisées depuis près de quarante ans.

Le premier site appelé Rosenfeld (3 km du bourg) est né d'une première opération de relogement datant d'une quinzaine d'années. L'ensemble, constitué de petites maisons (auto construction), abrite plus de 160 personnes. La commune envisage une politique de mise aux normes du quartier. Ainsi il est prévu de créer une voirie avec trottoirs et d'installer dans chaque maison un compteur électrique, le quartier ne disposant que d'un compteur unique.

Le deuxième site appelé terrain d'aviation regroupe 87 personnes. L'habitat est totalement précaire et insalubre. Il devrait pouvoir bénéficier d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre. Celle-ci n'aura d'efficacité et ne sera possible que si les familles concernées bénéficient d'un accompagnement social et éducatif renforcé. Presque toutes les familles vivent du RMI. En l'absence d'un réseau d'assainissement, elles ne disposent que d'un seul point d'eau, d'un seul compteur électrique et d'un grand container pour recevoir les déchets ménagers.

A Haguenau, les sites d'habitat des nomades sédentarisés (plus d'une vingtaine de ménages) identifiés sur le territoire de la commune nécessitent une attention particulière. Des familles sont d'ores et déjà inscrites dans la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale. Les opérations de MOUS devront être poursuivies.

Si ces besoins ont été principalement identifiés à Haguenau et Kaltenhouse, des actions de ce type pourront être soutenues par les partenaires du CUCS dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Bischwiller.

→→ 2. REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS

DES QUARTIERS PRIORITAIRES

2.1. REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER SAINT JOSEPH DANS LE CADRE D'UN PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT PROGRAMME

Le principe de requalification du quartier St Joseph de Haguenau a été acté dès la période du contrat de ville 2000-2006. L'ampleur de l'opération, concernant à la fois les espaces publics et les espaces privés non bâtis ainsi que la rénovation-restructuration des immeubles collectifs a incité la ville de Haguenau à lancer, en liaison avec ses partenaires, trois marchés de définition ayant pour objet de préciser les aménagements à engager sur le quartier. Une première tranche concernant le réaménagement du parvis de l'église, cœur du quartier, la création d'un espace d'accueil pour le Foyer-Club du Langensand et l'aménagement d'espaces de jeux va être lancée. Il s'agit, dans le cadre du contrat urbain, de poursuivre l'aménagement urbain de ce quartier par la création d'un espace public central et le remodelage de certaines voies autour des locaux associatifs. Cette opération apparaît comme une priorité et sa réalisation rapide dépendra de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du contrat urbain et des habitants du quartier, qui ont par ailleurs déjà été consultés pour ce projet.

2.2. REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER DES PINS DANS LE CADRE D'UN PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT PROGRAMME

Le projet de requalification des espaces libres au quartier des Pins a pour objectif de lui conférer une certaine image et une identité, de créer un point de repère, de favoriser le développement de commerces de proximité, et l'accès à certains services. Ainsi au quartier des Pins, ce projet de requalification des espaces extérieurs se traduira dans une première phase par la restructuration de la place centrale et de certaines voies.

2.3. REQUALIFIER LES ESPACES EXTERIEURS DES AUTRES QUARTIERS PRIORITAIRES POUR AMELIORER LEUR IMAGE ET LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Dans l'ensemble des quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale il s'agira de poursuivre l'aménagement urbain, afin de leur conférer une certaine image et une identité, de créer des points de repère, de favoriser le maintien ou le développement de commerces de proximité, et l'accès à certains services.

→→ 3. MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES HABITANTS

POUR AMELIORER LEUR CADRE DE VIE

3.1. SOUTENIR LES INITIATIVES DES HABITANTS GRACE AU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS, INITIE A HAGUENAU ET QUI POURRA ETRE GENERALISE A L'ENSEMBLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DU CUCS

L'association des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie constitue une condition de réussite pour renforcer leur confiance envers les institutions et adapter les pratiques institutionnelles aux besoins exprimés, et inversement.

L'implication des habitants sera donc recherchée à travers :

- La consultation des habitants sur les projets qui doit être suivie par leur réalisation rapide afin de crédibiliser la démarche ;
- Le renforcement des contacts avec la population qui peut prendre différentes formes : rencontres avec les élu(e)s, réunions de quartier, mise en place de correspondants ou de référents de quartiers ;
- La redéfinition et le renforcement du soutien à la prise d'initiatives, de la participation effective des habitants à la vie locale. A ce titre une concertation sera menée début 2007 afin de redéfinir avec les habitants et les centres socioculturels les modalités de gestion et d'animation des FPH (Fonds de Participation des Habitants) de Haguenau qui pourront être étendus à l'ensemble des quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale. Une convention pluriannuelle reprendra ces modalités de gestion et d'animation pour la période 2007-2009.

PREVENIR LA DELINQUANCE ET FAVORISER LA TRANQUILITE PUBLIQUE

→→ 1. PERMETTRE L'ACCES AU DROIT

1.1. DEVELOPPER L'INFORMATION SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

Le bilan annuel d'activités des conciliateurs de justice placés près le Tribunal d'Instance de Haguenau fait très clairement apparaître un besoin important et croissant de la population des quartiers prioritaires en matière de consultations juridiques, principalement en droit privé (mariage, divorce, rapports locatifs...).

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de créer en partenariat avec le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) deux "points d'accès au droit" sur Haguenau et Bischwiller.

L'accès au droit doit permettre à toute personne, et notamment aux plus démunis, de bénéficier:

- d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- d'une aide dans l'accompagnement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
- de consultations juridiques gratuites.

L'objectif d'information sur les droits et devoirs des citoyens se réalisera aussi par le biais d'actions ponctuelles définies dans le cadre du comité de pilotage du CUCS en fonction des orientations fixées annuellement par celui-ci et en lien avec les CISPD.

1.2. OFFRIR UN SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES (PSYCHOLOGIQUE, JURIDIQUE, ADMINISTRATIF)

Lors de la dernière période de contractualisation, le soutien et l'accompagnement des personnes victimes d'infractions (accueil, écoute, soutien psychologique...) était une composante majeure des politiques de sécurité et de prévention menées dans le cadre de la politique de la ville. Les partenaires du CUCS s'engagent à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des victimes. Cette volonté doit être relayée par les personnels en contact avec le public à travers une orientation systématique des personnes vers les services compétents. Pour ce faire, l'information de ces personnels (gendarmerie, CCAS...) devra être renforcée.

Le soutien aux associations, aux structures proposant des actions d'accompagnement et d'aide aux victimes fera l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'une démarche de projet.

→→ 2. PREVENIR LES CONDUITES VIOLENTES

ET A RISQUES

2.1. DEVELOPPER LA PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

La prévention des conduites addictives concerne à la fois la thématique de la santé et celle de la prévention de la délinquance. Dans le cadre de groupes de travail spécifiques il s'agira de développer des campagnes de sensibilisation, d'information et de promotion notamment en matière de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.

Le soutien aux associations, aux structures proposant des actions de prévention de la délinquance, des conduites addictives et à risques fera l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'une démarche de projet, afin de rendre plus efficace et cohérente l'action de terrain.

2.2. PREVENIR LA RECIDIVE AUX INFRACTIONS

Les partenaires du CUCS, en concertation avec les CISPD, participeront à la mobilisation de moyens visant à régler les difficultés à la réinsertion des personnes sous main de justice et sortant de prison et la mise en place d'actions de prévention de la récidive. Il s'agira de soutenir tout projet oeuvrant pour la (ré)insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés par un suivi, la mise en place d'un projet de vie en partenariat avec les différents acteurs sociaux du secteur.

Le soutien aux associations, aux structures proposant des actions d'accompagnement des sortants de prison et de prévention de la récidive fera l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'une démarche de projet.

2.3. PREVENIR LES CONFLITS ET LA VIOLENCE DANS LA CITE

Dans le cadre du contrat urbain, les actions de médiation civile, familiale ou pénale, seront confortées notamment en matière de résolution de conflits entre habitants d'un quartier prioritaire ou dans les cas de risques de rupture scolaire (trouver des alternatives à l'exclusion) et familiale. Outre la médiation, tous les moyens de résolution de conflits dans la famille (thérapie familiale) seront recherchés.

Ces actions seront financièrement prises en charge au titre des actions de prévention ou dans le programme de réussite éducative dans le cadre d'une démarche de projet.

Les moyens d'encadrement pour la prévention de la délinquance en général devront être améliorés pour répondre aux besoins qui seront diagnostiqués, notamment à Bischwiller, pour permettre une action de terrain renforcée.

FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE, L'ACCES AUX SAVOIRS ET LA CITOYENNETE

→→ 1. ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE

1.1. METTRE EN OEUVRE DE MANIERE OPERATIONNELLE LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE HAGUENAU-BISCHWILLER

Le Programme de Réussite Educative, outil de mise en œuvre opérationnelle du volet « réussite éducative » du contrat urbain de cohésion sociale, permet d'apporter un soutien à environ 250 enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans et scolarisés à Haguenau et Bischwiller.

Le PRE a pour ambition de donner aux enfants et aux jeunes à besoins particuliers les capacités de vivre en société, de respecter et d'entrer en relation avec autrui.

Ce programme diffère sensiblement des mesures existantes en ce qu'il s'adresse à des enfants et pas seulement à des élèves et permet d'apporter une réponse à chaque situation individuelle. En effet, chaque enfant bénéficiant d'une aide dans le cadre du programme de réussite éducative est soutenu par une équipe pluridisciplinaire formée de personnes compétentes (éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, communauté éducative...) et des associations dont le professionnalisme est reconnu. Ces professionnels se mettent au service d'un parcours « sur mesure » adapté aux besoins de l'enfant.

Ce parcours sera défini en fonction d'actions existantes ou à mettre en place pour répondre à des besoins particuliers.

La mise en œuvre de ce programme repose sur l'implication active et concertée de l'ensemble des partenaires locaux engagés dans les missions éducatives et surtout sur l'implication des parents.

Il a été lancé en 2006 sous l'impulsion des élus de Haguenau - Bischwiller avec le soutien de l'Etat. Son articulation avec le Contrat Educatif Local (CEL) et le Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ), le CLAS devra être recherchée.

1.2. RENFORCER L'IMPLICATION DES PARENTS

Un travail de concertation mené récemment démontre un réel besoin de développer le soutien aux fonctions parentales sans forcément créer de nouvelles actions mais en répondant mieux aux enjeux (travailler sur la demande des parents, sur leur motivation) et aux besoins.

La mise en cohérence entre les actions et leur articulation avec les différents dispositifs, notamment avec le PRE, reste à améliorer. On constate aussi que les parents n'adhèrent pas à priori aux ateliers « étiquetés parentalité ».

Il convient donc de changer d'angle d'accroche : demander de l'aide aux parents pour qu'ils nous aident à faire progresser leur enfant plutôt que de les tenir pour responsables, indirectement, de la situation dans laquelle il se trouve.

L'objectif pour la période qui s'ouvre est d'articuler les actions existantes avec le PRE et de profiter des premiers mois de mise en œuvre du CUCS pour mettre en cohérence les politiques menées dans ce domaine et soutenir des actions innovantes travaillant sur la motivation, la demande et l'implication des parents à tous les niveaux.

1.3. ELARGIR LE PRE AUX ENFANTS DE KALTENHOUSE

L'élargissement du périmètre d'action du PRE à la commune de Kaltenhouse devrait correspondre à l'entrée de celle-ci dans le périmètre du CUCS. Pour répondre le plus efficacement possible aux besoins des enfants et des jeunes de Kaltenhouse, un diagnostic sur leur situation sociale, scolaire, sanitaire devra être réalisé.

→→ 2. DEVELOPPER L'ACCES AUX PRATIQUES ARTISTIQUES, CULTURELLES ET SPORTIVES

2.1. DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les partenaires du CUCS s'attacheront à développer et diversifier les activités périscolaires pour les enfants et les jeunes après la classe, durant le temps de midi, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Le soutien aux associations, aux structures proposant ce type d'actions fera l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'une démarche de projet.

2.2. DEVELOPPER LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIOCULTURELLES, CULTURELLES ET SPORTIVES DES HABITANTS QUI N'Y ACCEDENT PAS FACILEMENT

Les partenaires du CUCS s'attacheront à soutenir et à mettre en œuvre des actions permettant l'accès aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et aux activités socioculturelles pour les enfants, les jeunes et les familles issus des quartiers prioritaires du CUCS.

La cohérence et la complémentarité avec les actions portées dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local) et du PTJ (Projet Territorial pour la Jeunesse) devront être recherchées en privilégiant les projets répondant notamment aux objectifs suivants :

- Favoriser l'égal accès de tous les jeunes aux pratiques éducatives, artistiques, culturelles et sportives ;

- Proposer une offre d'activités sportives et de loisirs variée, cohérente et concertée sur la Ville ;
- Présenter une offre d'activités complémentaires entre structures locales (renforcement du partenariat entre centres socioculturels, associations sportives locales, associations culturelles) ;
- Favoriser l'implication des parents.

Le soutien aux associations et aux structures proposant des actions d'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives fera l'objet d'un travail de concertation dans le cadre d'une démarche de projet.

2.3. DEVELOPPER DES ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Cet objectif est en lien avec l'ensemble des thématiques précédemment exposé. L'objectif est d'ouvrir l'école sur la ville, le quartier et inversement, en menant le plus souvent possible des projets en partenariat avec les établissements scolaires. Au-delà du PRE, les écoles, collèges et les lycées doivent devenir de réels partenaires du contrat urbain de cohésion social puisque les publics jeunes, issus des quartiers prioritaires, qu'ils accueillent et accompagnent dans leur parcours scolaire sont en partie les mêmes que ceux concernés par les actions qui seront menées par les différentes structures dans le cadre du CUCS.

L'exemple du Plan Lecture, qui résulte d'une convention signée en 1990 par la Ville de Bischwiller et l'Inspection d'Académie, est la preuve qu'un tel partenariat est possible.

2.4. DEVELOPPER LES OFFRES COMPLEMENTAIRES AVEC LES ETABLISSEMENTS PUBLICS CULTURELS

Les actions culturelles, artistiques et socioculturelles devront trouver leur prolongement dans des partenariats privilégiés avec les établissements publics culturels pour permettre aux personnes qui en sont le plus éloignées d'accéder à la diffusion, la création et la pratique culturelle et artistique ainsi qu'aux lieux de diffusion et de création culturelle et artistique.

→→ 3. PERMETTRE LA VALORISATION DES ENFANTS

ET DES JEUNES

3.1. DEVELOPPER L'ENGAGEMENT, LA PARTICIPATION ET LE VOLONTARIAT DES JEUNES

Les partenaires du CUCS s'attacheront à soutenir et à mettre en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté et à l'éco citoyenneté, au respect des autres et des différences par l'engagement, la participation et le volontariat des jeunes. Les propositions d'actions permettant de favoriser la réalisation de projets par les jeunes dont ils sont eux-mêmes à l'initiative et dont ils auront la responsabilité en tant que personne et citoyen seront élaborées dans le cadre d'une démarche de projet à laquelle les jeunes pourront être associés.

La cohérence et la complémentarité avec les objectifs et les actions portées dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local) et du PTJ (Projet territorial pour la jeunesse) ou du PRE devront être recherchées.

3.2. DEVELOPPER L'ACCES AUX SAVOIRS POUR LES ENFANTS

Les partenaires du CUCS s'attacheront à soutenir les actions permettant l'accès aux savoirs et à la maîtrise de la langue française pour les enfants et les jeunes issus des quartiers prioritaires du CUCS (incitation à la lecture, savoirs scientifiques...). Les actions seront élaborées dans le cadre d'une démarche de projets.

La cohérence et la complémentarité avec les objectifs et les actions portées dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local) et du PTJ (Projet territorial pour la jeunesse) devront être recherchées.

3.3. FORMER ET FACILITER L'ACCES AUX TIC

L'utilisation d'un ordinateur fait partie des 6 savoirs de base reconnus par l'Union Européenne (Lire, écrire, compter, se repérer dans l'espace, parler une langue étrangère).

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) représente donc un enjeu majeur pour l'insertion sociale et professionnelle des publics, notamment jeunes, issus des quartiers prioritaires.

A ce titre, les partenaires du contrat urbain veilleront à améliorer l'accès et à proposer un accompagnement optimisé aux TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) dans les quartiers prioritaires pour les jeunes et leurs familles.

Des projets de création de lieu d'accès et de formation aux TIC et de création de sites Internet sur le quartier, par les habitants du quartier, pour les habitants du quartier et de toute la ville seront encouragés afin de :

- Familiariser l'ensemble du public, et plus particulièrement les enfants et les jeunes, aux outils numériques ;
- Toucher le public des adolescents, et des adultes, en proposant des modules de formation à la recherche documentaire et à l'utilisation de l'outil informatique en général (Word, Excel...) ;
- Equilibrer l'accès aux ressources numériques et aux TIC sur le territoire en développant des espaces dédiés aux habitants des quartiers prioritaires ;
- Créer des synergies avec les partenaires présents sur place (Maison de quartier, Profil prévention, Comité d'Animation, CSC, Foyer club, artistes, graphistes...), en apportant une base d'appui supplémentaire à la création de site Internet, dont les comités de pilotage seront composés, entre autre, d'habitants du quartier, en vue d'une large appropriation par la population.

IV. MOYENS A MOBILISER ET MODALITES DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le dispositif privilégié de mise en cohérence des politiques de droit commun de chaque partenaire sur les territoires prioritaires. A ce titre les financements seront mobilisés en fonction des compétences propres de chaque partenaire. Des moyens spécifiques seront également mobilisés au titre du contrat urbain de cohésion sociale et devront venir abonder les politiques de droit commun et non pas s'y substituer.

4.1. La participation de l'Etat et des communes

La participation financière de l'Etat et des communes se fera en fonction des éléments présentés dans le tableau financier ci-dessous. La participation et les critères d'intervention sont ceux inscrits dans la présente convention de contrat urbain de cohésion sociale.

4.2. La participation du Conseil Général

Sur la période 2000-2006, le Département a été le 3^{ème} cofinanceur du contrat de ville de Haguenau-Bischwiller, après l'Etat et les communes. A travers l'exercice de ses compétences, le Conseil Général a pris une part significative au sein du dispositif : opérations liées au logement, soutien aux activités socio-éducatives, chantier d'insertion, ateliers de redynamisation, etc.

Aujourd'hui, le Département souhaite confirmer son implication dans le champ des politiques urbaines en prenant part au projet urbain de cohésion sociale, en qualité de cosignataire, au bénéfice de projets menés dans les communes de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse, afin d'apporter une réponse concrète et concertée aux problématiques des territoires les plus en difficulté.

Pour chacun des quatre axes retenus au titre du présent contrat, le Département a défini des enjeux liés à ses compétences et ses priorités d'intervention dans les programmes d'actions qui seront mis en œuvre :

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), le Département soutiendra la création de logements aidés et tendra à favoriser la mixité des opérations.

En matière d'aides à la pierre, le Département intervient en sa qualité de délégataire de compétence ainsi qu'au titre de sa politique volontariste. Cette intervention se traduit, d'une part, par le financement de la construction ou de la réhabilitation de logements sociaux et, d'autre part, par les aides apportées à la rénovation de l'habitat privé notamment dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes d'intérêt général.

En matière d'aides à la personne, le Département intervient au titre du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées. Il s'agit, en premier lieu, des aides octroyées par le Fonds de Solidarité pour le Logement, mais aussi d'autres dispositifs tels que le KIT JIL mis en œuvre pour aider les 18-25 ans à se loger tout en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion professionnelle ou encore la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale visant au relogement des ménages les plus démunis avec un lot spécifique concernant la résorption de sites d'habitat très dégradé sur lesquels vivent les nomades sédentarisés.

Une attention toute particulière sera portée à la commune de Kaltenhouse, pour la résorption de l'habitat insalubre et le logement indigne sur les terrains d'aviation et du Rosenfeld.

Par ailleurs, le quartier St Joseph fera l'objet d'une large opération de requalification des espaces extérieurs à laquelle le Conseil Général s'associera, tant sur le volet études, que le volet logement ou encore la résidentialisation des espaces extérieurs.

Les opérations en cours de définition par la commune de Bischwiller feront l'objet d'un examen particulier par les services.

Favoriser l'emploi, le développement économique et l'insertion par l'économique

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, le Conseil Général a posé comme priorités d'interventions :

- Le développement d'actions de sociabilisation et de redynamisation pour les publics les plus isolés socialement ;
- La prise en compte de la population d'origine Tsigane : développement des actions d'apprentissage de l'écriture et de la lecture, accompagnement vers l'insertion professionnelle et vers la revalorisation d'activités existantes (musique, ferraille...) ;
- Le soutien à la création d'activités ;
- Le développement d'actions d'accompagnement pour les jeunes diplômés et de manière générale pour le public féminin quel que soit leur âge (constat fort sur Bischwiller) ;
- Le renforcement de l'orientation des bénéficiaires du RMI vers les métiers en tension (services à la personne, restauration, bâtiment) ;
- L'intégration de la clause de promotion de l'insertion sociale dans les marchés publics des collectivités ;
- Renforcer la prise en compte des problématiques de santé (notamment en ce qui concerne les travailleurs handicapés ainsi que les troubles psychiques et mentaux).

Assurer la sécurité publique et prévenir la délinquance

Le Département pourra soutenir divers projets, dont des permanences d'aide aux victimes (à hauteur de 20%) et des séances d'information collective sur les droits et devoirs.

Par ailleurs le Pôle de ressources « conduites à risque » dont l'objectif principal est d'appréhender au mieux les conduites à risque pour mieux les prévenir, se tient à la disposition des acteurs locaux. Dans ce cadre il est une ressource dans l'accompagnement et l'aide au montage de projet, il veille à la cohérence des actions sur un territoire et facilite la mise à disposition de supports pédagogiques. Il propose aussi des interventions auprès des professionnels, mais aussi du grand public autour du risque adolescent, afin de promouvoir une culture commune autour de la notion des conduites à risque et de faire connaître les relais importants sur le territoire. De plus il apporte un éclairage sur les préoccupations des jeunes par le biais de la veille territoriale qu'il développe à partir du recueil de données du dispositif « Pass'age », grâce à un retour quantitatif et qualitatif des appels qui sera fait sur les territoires MCG.

Promouvoir la réussite éducative, l'accès aux savoirs et la citoyenneté

La politique volontariste du Département en direction des jeunes de 10 à 25 ans vise à favoriser l'épanouissement et la responsabilisation des jeunes en vue d'une meilleure cohésion sociale, ainsi qu'à les accompagner dans leur accession à l'autonomie et la citoyenneté.

Pour cela, le Conseil général s'engage aux côtés des communes et des groupements de communes volontaires pour la mise en place de Projets Territoriaux pour la Jeunesse. Il s'agit de contribuer à la construction de partenariats entre l'ensemble des acteurs locaux agissant en direction de la jeunesse sur un territoire donné : collèges, lycées, associations de prévention spécialisée, missions locales, associations socio-éducatives, sportives et culturelles, associations familiales ...

Les Projets Territoriaux Jeunesse de Haguenau et Bischwiller s'inscriront dans le cadre du CUCS. Le Conseil Général interviendra dans le cadre des priorités partagées avec les communes, à savoir : animations culturelles, sportives et socio-éducative, éducation, formation, culture et citoyenneté, information et communication, prévention et insertion.

Le Département, partenaire du Programme de Réussite Educative (PRE) de Haguenau - Bischwiller, conformément à la convention signée le 16 décembre 2006 accompagnera des actions prévues dans le cadre de ses priorités.

Enfin le Département s'est doté d'un outil supplémentaire : le fonds de développement urbain. Ce dernier permettra de soutenir des projets innovants en faveur des habitants des quartiers les plus en difficulté, en complément des critères d'intervention classiques du Conseil Général.

4.3. La participation du Conseil Régional d'Alsace

Dans la continuité de ses engagements au titre du contrat de ville 2000-2006, la Région Alsace, soucieuse de contribuer au développement équilibré et solidaire des territoires les plus en difficulté, a fait le choix de s'engager dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2012 en faveur de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse.

En se fondant sur les compétences qui lui sont dévolues par la loi, et dans la continuité des aides accordées au titre de ses politiques structurelles, la Région soutiendra les actions inscrites au CUCS de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse à travers les grands axes d'intervention correspondant aux besoins spécifiques de ce territoire.

Les soutiens de la Région répondront aux objectifs suivants :

Favoriser l'emploi, le développement économique et l'insertion par l'économique.

Le maintien, le développement et la création d'activité jouent un rôle essentiel en faveur de l'emploi et participent à la création d'un espace urbain diversifié tout en contribuant à la lutte contre l'exclusion.

Dans le cadre de ses compétences, la Région a mis en place des dispositifs d'aides en faveur : de la création et de la modernisation d'entreprises (aide à l'expertise, aide à l'embauche, et aide à l'investissement), des emplois associatifs et des entreprises d'insertion.

De plus, pour parer les difficultés de financement freinant le développement des jeunes entreprises, la Région dispose d'outils aidant au renforcement des fonds propres (Prêt Participatif régional, Fonds de garantie, etc.).

Face à la problématique des bâtiments industriels laissés en friche, suite aux fermetures ou délocalisations de nombreuses entreprises, la Région a choisi d'étendre sa politique en faveur de la réhabilitation des friches industrielles, au bénéfice des quartiers urbains relevant de la politique de la ville.

Les études, l'acquisition, la dépollution et la démolition peuvent être soutenues grâce à ce dispositif.

Compte tenu de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région contribue à favoriser l'accès à l'emploi, notamment par des dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes : stages en entreprises, parrainage, aide au fonctionnement des structures d'accompagnements des jeunes vers l'emploi et la formation (Mission Locale et PAIO), bilan jeune, aides en faveur de l'apprentissage, etc.

Au titre de son « Programme régional de formation professionnelle », la Région favorise l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés, notamment ceux employés dans des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Les formations financées dans le cadre de ce programme sont définies à partir d'un recensement annuel des besoins, en partenariat avec l'ANPE, les Missions Locales et les branches professionnelles. Il s'agit principalement d'actions d'acquisition des savoirs de base, de français langue étrangère, d'orientation, d'actions de professionnalisation et de qualification.

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Pour répondre aux enjeux des territoires urbains les plus en difficulté, la Région s'est dotée volontairement d'un certain nombre de dispositifs ciblés ayant pour objectif la requalification urbaine et sociale des quartiers sensibles, la reconquête du paysage urbain, ainsi que le développement et l'amélioration de la qualité de l'habitat.

Les opérations éligibles au titre de la requalification urbaine sont les suivantes :

- démolition d'ensembles collectifs vétustes, non-conformes, voire insalubres permettant également de réduire la densité des quartiers ;
- la construction de logements sociaux, sous réserve de répondre à une volonté de développement durable, conciliant qualité, économie et optimisation de l'espace intérieur et extérieur, tout en permettant des économies de charges et l'amélioration de la vie sociale à travers la création de véritables lieux de vie et d'échanges ;
- la résidentialisation et la réhabilitation d'espaces extérieurs hors voirie, notamment les espaces verts et récréatifs ;

De plus, la politique initiée par la Région en faveur d'une répartition harmonieuse des services sur l'ensemble des territoires trouve, dans les quartiers sensibles, un lieu où l'exigence de proximité et d'égalité des chances est particulièrement criante. En aidant à l'implantation des services publics, para-publics et sociaux dans ces quartiers, l'objectif de l'action régionale est de permettre aux usagers d'accéder directement à l'information auprès d'espaces de proximité.

Prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité publique

Dans ce domaine, l'action de la Région est essentiellement destinée aux lycéens et aux apprentis. En matière de prévention de la violence en milieu scolaire, le soutien de la Région est possible dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale, la Police et la Justice, en faveur d'opérations mobilisant les élèves, les enseignants, les équipes administratives ainsi que les acteurs associatifs autour d'un projet commun : « mieux vivre au lycée et réussir ensemble ». En outre, sont concernées les actions visant à

développer la sensibilisation des jeunes à la tolérance, au respect, à ce qui les unit par delà leurs différences sociales, culturelles, religieuses, ethniques et sexuelles.

Favoriser la réussite éducative, l'accès à la culture et à l'ouverture à la citoyenneté

Pour valoriser les disciplines qui ne bénéficient pas d'une bonne image de marque auprès des jeunes lycéens, ou bien privilégier la responsabilité citoyenne et les valeurs fondamentales, la Région soutient les projets éducatifs mobilisant plusieurs lycées.

La contribution de la Région, pour développer cet axe, pourra se faire également au bénéfice des lycéens et apprentis souhaitant :

- prendre des initiatives et des responsabilités au sein de leur établissement ;
- conduire des projets et s'ouvrir à leur environnement social, économique et politique ;
- favoriser l'accès des lycéens et des apprentis à la culture à travers la démarche de projet se traduisant par la mise en œuvre et la présentation dans les établissements d'activités culturelles faisant appel à des professionnels.

Modalités d'intervention et de fonctionnement de la Région :

- Un référent unique est chargé du suivi du CUCS, de la réception des dossiers et de leur diffusion au sein des différents services de la collectivité ;
- La Région est représentée par un élu régional au sein des différentes instances de pilotage du CUCS.

L'instruction des dossiers se fera, au regard des priorités de la Région en lien avec ses compétences et ses politiques structurelles.

Les demandes seront examinées par la ou les commissions thématiques régionales compétentes, puis présentées en Commission Permanente (qui se réunit une fois par mois) pour décision définitive.

La décision d'attribution d'une aide régionale sera notifiée au bénéficiaire final.

4.4. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Action Sociale -SDAS- sur la période 2005-2008, la CAF du Bas-Rhin a défini sa démarche liée à ses champs de compétence et ses priorités d'intervention.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite confirmer son implication en prenant part au dispositif CUCS, en qualité de co-signataire au bénéfice de projets qui relèvent de ses interventions.

Pour chacun des axes retenus dans le contrat, la CAF est impliquée ou étudiera précisément le niveau des soutiens et d'accompagnement des projets dans les communes signataires (Haguenau-Bischwiller, Kaltenhouse) :

Améliorer l'Habitat et le cadre de vie

Partenaire du PDALPD (*Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées*), la CAF :

- assure et finance le Secrétariat du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement Insalubre et Non-Décent (DDELIND) ;
- participe financièrement à la MOUS départementale ;
- verse des aides à l'aménagement et l'équipement d'habitat pour nomades sédentarisés.

La CAF s'implique par :

- une aide à la personne par :

- Un abondement du FSL (*Fonds de Solidarité pour le Logement*)
- La gestion financière et comptable du FSL
- L'attribution de subventions d'équipement ménager et mobilier pour l'accès au logement des familles en grandes difficultés
- Le versement des aides légales aux logements.

La CAF peut soutenir (fonctionnement et équipement) les FJT (foyers des jeunes travailleurs) dans le cadre d'un projet socio-éducatif précis pour l'accueil des jeunes.

Plus largement au niveau du cadre de vie et de l'habitat : la CAF implantera une agence à Haguenau avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, dont un délégué au développement familial territorial.

Favoriser l'emploi, le développement économique et insertion par l'économique

- Renforcement de la démarche envers les bénéficiaires de l'Allocation de Parents Isolés (API) pour une meilleure insertion sur le marché du travail et de la formation ;
- Renforcement de la prise en charge dans les structures d'accueils d'enfants des parents en situation de formation (horaires atypiques...).

La Réussite Educative

Conformément à la convention signée le 16 décembre 2006, la Caisse soutiendra les projets visant :

- La parentalité
- L'accompagnement scolaire (CLAS).

La Citoyenneté et la Prévention de la délinquance

La Caisse s'impliquera dans et par :

- Le dispositif départemental de la " médiation familiale " (financement et pilotage)
- Le soutien aux lieux d'accueil parents/enfants
- Par le biais des " contrats enfance jeunesse " à signer avec les villes de Haguenau et Bischwiller avec des priorités fortes : accueil jeunes enfants de 0 à 6 ans (dont le projet d'un multi-accueil à Haguenau)
- L'agrément des centres socioculturels de Haguenau et Bischwiller valorisant les actions socioculturelles éducatives, participatives avec les habitants et les actions en direction des jeunes ;
- Le soutien aux actions éducatives et socioculturelles des opérateurs qui s'engageront dans ce type d'action aux côtés de municipalités concernées.

Pour l'ensemble de ces différents secteurs d'intervention et actions, une somme prévisionnelle de 2 672 500 € est mobilisable (hors aides légales et coûts d'implantation de l'agence).

4.5. La participation de l'AREAL

L'AREAL participe au contrat urbain de cohésion sociale et s'inscrit à ce titre dans une démarche partenariale en fonction des projets menés dans les quartiers prioritaires et des plans stratégiques de réhabilitation du patrimoine des bailleurs sociaux qu'elle représente. Comme pour la dernière période de contractualisation, l'AREAL participe au pilotage du projet local de cohésion sociale par la désignation d'un représentant qui siègera au comité de pilotage

ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES 2007-2012

CREDITS SPECIFIQUES ACSE - CUCS (incluant notamment l'accompagnement des actions des CUCS menées en partenariat avec les services déconcentrés (ex-FIV), le dispositif VVV, la réussite éducative, les adultes-relais, les ateliers santé-ville, l'intégration et la lutte contre les discriminations, le dispositif école ouverte, les tutorats de réussite et d'excellence)	PERIODE	ETAT		REGION		DEPARTEMENT		COLLECTIVITES				
		CUCS HBK	CUCS CUS	CUCS HBK	CUCS CUS	CUCS HBK	CUCS CUS	CUCS HBK			CUCS CUS	
								Haguenau	Bischwiller	Kaltenhouse	Strasbourg	CUS
FONCTIONNEMENT 2007	477 719 €	3 503 275 €						130 000 €	70 000 €	7 500 €	1 800 000 €	900 000 €
INVESTISSEMENT 2007	0 €	0 €										
Total	3 980 994 €							207 500 €			2 700 000 €	
FONCTIONNEMENT 2007-2012	2 866 314 €	21 019 650 €	100 000 €	600 000 €	1 100 000 €	8 500 000 €	780 000 €	420 000 €	45 000 €	10 800 000 €	5 400 000 €	
INVESTISSEMENT 2007-2012	0 €	0 €	430 000 €	1 200 000 €	950 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	500 000 €	213 450 €*			
Total	23 885 964 €		2 330 000 €		12 550 000 €		3 958 450 €			16 200 000 €		

* valorisation terrains et assainissement HT

CREDITS DE DROIT COMMUN DES MINISTERS	Culture	Jeunesse et sports	Justice (SPIP,PJJ)	Education	Affaires sociales	Emploi - Formation	Droit des femmes	Total
2007	68 000 €	294 000 €	100 240 €	12 829 400 €**	441 083 €	6 740 000 €	15 639 €	20 488 362 €
2007 - 2012	408 000 €	1 764 000 €	601 440 €	76 976 400 €**	2 646 498 €	40 440 000 €	93 834 €	122 930 172 €

** équivalents temps plein

CREDITS CPER	COUT TOTAL	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	COLLECTIVITES	
					Strasbourg	CUS
Requalification urbaine						
Quartier Cronenbourg à Strasbourg	5 200 000 €	1 800 000 €	200 000 €			
Quartier Saint-Joseph à Haguenau	4 000 000 €	700 000 €	306 000 €	540 000 €		
Total requalification urbaine	9 200 000 €	2 500 000 €	506 000 €	540 000 €		
ANRU	COUT TOTAL	ANRU	REGION	DEPARTEMENT	COLLECTIVITES	
					Communes	CUS
Quartier du Neuhof (convention signée)	224 757 777 €	42 052 005 €	6 500 000 €	10 333 598 €	14 656 056 €	31 638 405 €
Quartier de la Meinau (convention signée)	172 450 783 €	35 507 510 €	4 276 890 €	7 717 383 €	9 966 036 €	14 689 010 €
Commune de Lingolsheim (convention en cours)	56 450 903 €	10 045 744 €	1 904 654 €	2 731 964 €	3 447 382 €	5 957 596 €
Quartier de HautePierre (CNE en cours)			en cours de chiffrage			
Quartier de Cronenbourg (RTP en cours)			en cours de chiffrage			
Total Dispositif spécifique ANRU	453 659 463 €	87 605 259 €	12 681 544 €	20 782 945 €	28 069 474 €	52 285 011 €
Opérations isolées en ZUS						
Opérations isolées en ZUS (sur 5 ans)		4 500 000 €				

niveau régional (en 2007) :

- ACSE régional (pour mémoire actions hors CUCS) : 2 150 000 €

- SGARE : centre de ressources (crédits délégués par la DIV dans les BOP régionaux) : 52 640 €

NB : tous ces chiffres étant fondés sur 2007 avec une projection sur 6 ans, ils sont à prendre sous réserve du vote de la loi de finances pour l'Etat et du vote de chaque assemblée délibérante pour les collectivités.

V. MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET

5.1. UNE DEMARCHE PARTENARIALE

5.1.1. Le partenariat et l'articulation des dispositifs :

La mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux du développement social et urbain est essentielle pour la réussite des objectifs du contrat urbain de cohésion sociale. En effet, la transversalité des actions envisagées nécessite la collaboration de tous, tout en respectant les compétences de chacun. Le dispositif de conduite du contrat urbain, à travers ses différentes instances (comité de pilotage, comité technique...) montre cette volonté de développer les partenariats.

Le développement du partenariat passe aussi par une mise en cohérence et une articulation des dispositifs qui seront améliorées par les démarches suivantes qui seront mises en œuvre dès la signature du contrat :

- Les responsables de chaque dispositif (PTJ, CEL, PRE, CLAS, VVV...) présenteront annuellement les actions conduites en comité de pilotage du CUCS ;
- Un tableau de financements synthétique reprendra l'ensemble des financements de droit commun et obtenus dans le cadre des dispositifs cités ;
- Tenir à jour et diffuser la composition des comités de pilotage des différents dispositifs ;
- Identifier dans chaque dispositif un correspondant relais du CUCS ;
- Mettre en place des groupes de travail thématique (un par axe du CUCS) associant les responsables des différents dispositifs afin de contribuer :
 - à l'analyse des besoins des quartiers prioritaires : diagnostics partagés
 - à l'instruction des projets
 - à l'évaluation des programmes d'actions.

5. 1.2. La définition d'une «culture commune»

La cohérence, l'articulation et la complémentarité des actions engagées nécessite une coopération de l'ensemble des intervenants afin de décloisonner les interventions des uns et des autres. Cette collaboration pourra se développer à travers la construction d'une culture commune sous la forme de rencontres annuelles thématiques, de partages d'expériences entre associations et institutions.

Les modalités de pilotage exposées ci-dessous sont le cadre minimal permettant le bon fonctionnement du partenariat. Les outils et méthodes de communication, de diffusion de l'information entre partenaires viendront en complément et permettront une meilleure concertation (mailing, SIT Alsace, alimentation de la page Internet dédiée au CUCS, édition d'une « Lettre d'information » destinée aux associations, aux acteurs de terrain et aux partenaires institutionnels...).

La qualité du partenariat fera au même titre que le projet et les actions l'objet d'une évaluation spécifique. Les modalités de mise en œuvre de ces actions et de cette évaluation seront précisées ultérieurement.

5.2. UNE DEMARCHE DE PROJET

• Les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale s'engagent à promouvoir **une démarche de projet**. Cette démarche de projet comprendra trois possibilités d'intervention :

- *l'appel à projet,*
- *le concours d'idées,*
- *le montage en amont avec les opérateurs (groupes thématiques)*

Les appels à projets préciseront les besoins pour le territoire en fonction d'un bilan annuel et des orientations définies suite à celui-ci. Ceci pour une année de programmation.

Des conventions d'objectifs pluriannuelles qui définiront la nature des missions confiées aux opérateurs locaux et les moyens humains, matériels et financiers affectés à chaque action pourront être passées entre les opérateurs et les partenaires. Les actions pérennes, impliquant la participation des habitants, des parents, des jeunes et des publics à besoins particuliers dans une démarche de projet seront plus particulièrement soutenues.

L'identification d'une réserve financière hors appels à projets pour inciter à la prise d'initiative par des associations locales sera mise en œuvre sous la forme de concours d'idées du type « marché de définition » ou par le biais de projet monté en amont avec les opérateurs et qui ne réduit pas le partenariat avec les associations à un rapport « porteur de projet – financeur ».

• La **formation et l'accompagnement des opérateurs** dans le montage de projet, notamment durant la période de transition qui caractérise le changement de dispositif, feront l'objet d'actions spécifiques en complément de l'aide proposée par le Chef de projet.

A ce titre, un cycle de formation des opérateurs pourra être mis en place concernant :

- le montage de projet
- la réalisation d'un diagnostic
- l'explication et le mode d'emploi des différents dispositifs
- le CUCS : ses orientations, les actions à mener, les modalités de mise en œuvre...

5.3. MODALITES DE PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Le CUCS doit améliorer l'efficacité des modalités de pilotage qui ont été celles du contrat de ville, notamment en répartissant mieux les rôles des deux instances (Comité de pilotage politique, comité technique) tout en permettant de renforcer le rôle stratégique du comité de pilotage. C'est à cette condition que le CUCS pourra être animé selon une logique de projet.

Ainsi, la conduite et le suivi du contrat urbain de cohésion sociale s'effectuent à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- le niveau politique composé d'un comité de pilotage, instance décisionnelle, qui assure la maîtrise d'ouvrage du contrat urbain de cohésion sociale,
- le niveau technique qui assure la « maîtrise d'œuvre ».

5.3.1. Les acteurs du contrat urbain :

Les Maires et le Préfet

Le Contrat urbain de cohésion sociale s'appuie sur un **partenariat articulé autour du binôme « Maire-Préfet »**.

Le contrat est mis en œuvre conjointement par l'Etat, les communes, en partenariat avec les autres collectivités locales, sur la base d'un projet urbain de cohésion sociale. Les maires assurent la responsabilité de la mise en œuvre de ce projet sur leur territoire et le pilotage politique du projet avec le Préfet. Ils s'appuient sur un chef de projet.

Le Chef de Projet :

Il est **co-mandaté par l'Etat, la commune de Haguenau, la commune de Bischwiller et la commune de Kaltenhouse** pour assurer la conduite opérationnelle du contrat urbain de cohésion sociale avec le concours de l'ensemble des partenaires.

Le Chef de projet a pour fonction de :

- Mettre en œuvre les appels à projet en concertation avec les partenaires ;
- Aider les opérateurs dans le montage des dossiers ;
- Veiller à la mise en œuvre des actions retenues et assurer leur évaluation permanente en concertation avec les membres du comité technique ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions (comité de pilotage, comité technique, réunions de travaux...)
- Assurer l'objectif d'articulation et de mise en cohérence des différents dispositifs concourant au développement social et urbain du territoire (PRE, CEL, PTJ, CLAS, maison de l'emploi...) en participant à leurs différentes instances.

L'Equipe de direction de projet :

Chaque partenaire signataire du contrat urbain de cohésion sociale désignera un référent en matière de politique de la ville. La direction de projet s'appuiera sur ces référents qui pourront être réunis autant que de besoin. Le suivi général des actions étant assuré par le comité technique, le suivi sur le terrain se fera plus particulièrement par l'équipe de direction de projet. Les modalités de travail et de concertation de l'équipe de direction de projet seront définies par l'équipe elle-même lors de sa mise en place.

5.3.2 Les instances de pilotage**Le comité de pilotage politique**

Instance co-présidée par les Maires de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse et le Sous-Préfet, elle est chargée de :

- Suivre la mise en œuvre du dispositif, son bon déroulement, et la cohérence entre les actions entreprises et les objectifs affichés ;
- Valider les actions présentées dans le cadre d'une programmation annuelle répartie sur deux périodes d'instruction;
- Evaluer les effets des actions conduites sur l'évolution des quartiers ;
- Définir les orientations politiques et fixer les objectifs opérationnels annuels qui se traduisent par un appel à projet.

Le Comité de Pilotage Politique se réunit en principe trois fois par an : deux fois pour étudier et valider la programmation annuelle (mi-mars, mi-juin), une fois pour définir les orientations politiques et les objectifs opérationnels pour l'année de programmation suivante en fonction du bilan annuel (novembre).

L'organisation des réunions du comité de pilotage se fera autour de 5 activités principales :

- validation globale des actions programmées
- information annuelle sur les actions des autres dispositifs
- évaluation des programmes d'action
- débat sur des diagnostics thématiques présentés par les groupes thématiques
- définition des orientations annuelles et de nouveaux programmes d'action.

Le comité technique

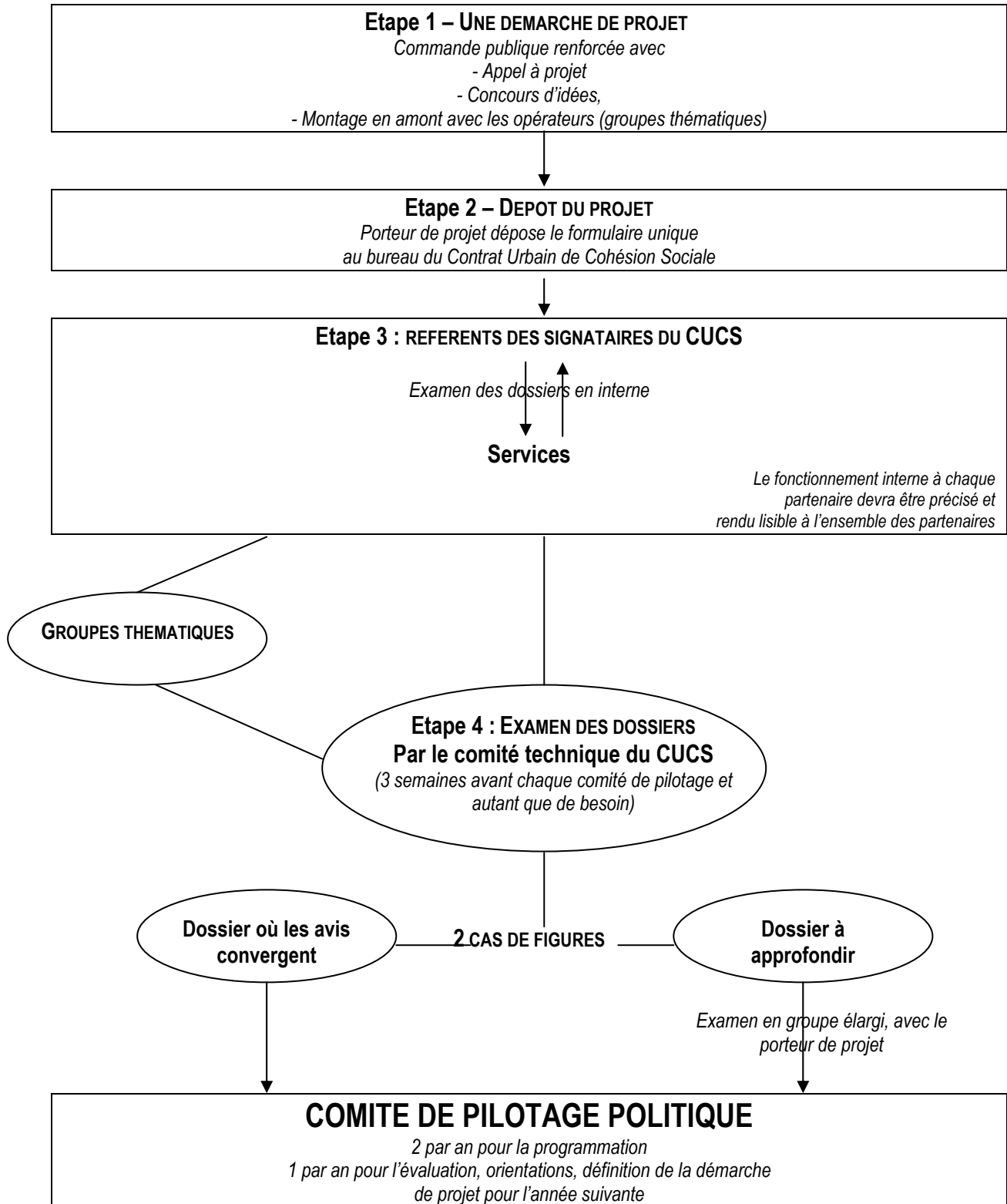
Instance co-animée par le chef de projet et le chargé de mission Etat, elle est chargée de :

- Traduire les objectifs et orientations du contrat définies par le comité de pilotage en projets et actions opérationnels ;
- Organiser la démarche opérationnelle sous forme de groupes de travail, réunissant les partenaires et les opérateurs concernés selon le thème traité. A ce titre, un projet proposé pour la programmation pourra être présenté par l'opérateur si celui-ci ou un membre du comité technique représentant un organisme sollicité en fait la demande.

L'ensemble du comité technique se réunit au moins trois fois par an, deux fois pour instruire et suivre les dossiers techniques et financiers en fonction des orientations retenues (fin février, fin mai), une fois pour organiser la mise en œuvre des orientations et des objectifs opérationnels définis par le comité de pilotage (appel à projet, calendrier de dépôts des dossiers...).

5.4. FONCTIONNEMENT DU CONTRAT URBAIN : SCHEMA DE PROCEDURE

SCHEMA DE PROCEDURE POUR L'INSTRUCTION ET LE MONTAGE DES PROJETS



5.5. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'évaluation du présent contrat se fera à échéance de 3 ans sur la base d'indicateurs spécifiques à chaque action et d'indicateurs d'évolution socio-économique des territoires concernés par la politique de la ville.

5.5.1. Effets sur le territoire

L'évaluation du projet (déclinaison territoriale, effets sur le territoire) est réalisée par le comité de pilotage sous la responsabilité du chef de projet. Cette évaluation est réalisée sur la base de critères généraux sur l'ensemble du territoire et par communes. Les indicateurs d'évaluation sont les suivants :
(Voir tableau en annexe)

5.5.2. Indicateurs de réalisation et de résultat

L'évaluation des actions est réalisée en permanence, tout au long de l'année, par les membres de l'équipe de direction de projet et les membres du comité technique sous la responsabilité du chef de projet. Les actions seront évaluées sur la base de cahiers des charges précis définis en amont avec les opérateurs et par des rencontres sur le terrain aux moments où se déroulent les actions.

Pour les indicateurs voir tableaux en annexe.

5.5.3. Qualité du partenariat

Il s'agit principalement d'évaluer l'investissement logistique, humain et financier et la qualité du partenariat qui se mesure au degré d'engagement de chaque partenaire après une période de fonctionnement. Il s'agit aussi d'évaluer l'articulation entre les différents dispositifs. Cette évaluation est faite par le comité de pilotage en lien avec le comité technique et sous la responsabilité du chef de projet.

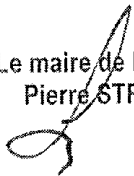
Cette évaluation sera assurée par un cabinet d'audit conseil mandaté pour cette mission.

LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Le préfet de la région Alsace, préfet du
département du Bas-Rhin, délégué Territorial de
l'agence nationale pour la cohésion sociale et
l'égalité des chances,
Jean-Paul FAUGERE,



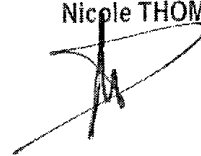
Le maire de Haguenau,
Pierre STRASSER



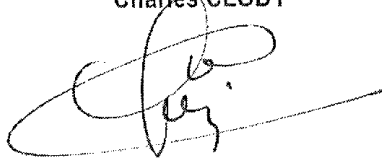
Le procureur de la République
Près le TGI de Strasbourg
Jacques LOUVEL



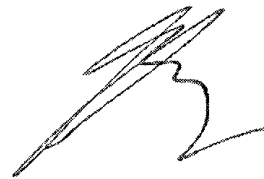
Le maire de Bischwiller,
Nicole THOMAS



Le maire de Kaltenhouse,
Charles CLODY



Le président du conseil général du Bas-Rhin,
Philippe RICHERT



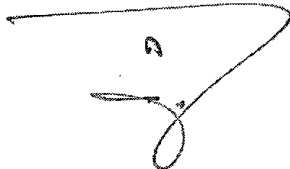
Le président du conseil régional d'Alsace,
Adrien ZELLER



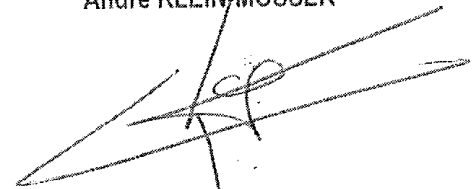
Le président du conseil d'administration de la
caisse d'allocations familiales,
Claude RATZMANN



Le directeur de la caisse d'allocations familiales,
Michel REYSER



Le Président de l'AREAL
André KLEIN/MOSSER



Haguenau le 21 MARS 2007

ANNEXES

Evaluation du CUCS - Indicateurs

Indicateurs : notice de lecture des tableaux

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, il incombe de mesurer les réalisations, grâce à des outils de suivi, et les effets produits grâce à des outils d'évaluation. Afin de pouvoir mesurer l'efficacité et l'efficience des actions menées et du projet global, l'évaluation dispose d'un certain nombre d'outils parmi lesquels : les indicateurs. Ils sont de nature et de portée différentes.

● **Les indicateurs de suivi**

Les indicateurs de suivi se composent des **indicateurs de réalisation** et **de résultats**. Ils se rapportent directement à l'action mise en œuvre, ils informent sur les modalités de mise en application de l'action concernée.

- Les indicateurs de réalisation

Ils servent à mesurer si les actions prévues ont été ou non réalisées.

- Les indicateurs de résultat

Ils servent à mesurer dans quelle proportion l'action a été mise en place, et dans quelle proportion elle a touché le public concerné. Les moyens de renseigner ces indicateurs sont relativement simples : il s'agit de savoir combien de bénéficiaires ont participé à l'action par exemple par le biais des bilans fournis par les opérateurs.

● **Les indicateurs de contexte**

Les indicateurs de contexte servent pour leur part à établir des constats. Ils aident à poser des éléments de diagnostic : le taux de chômage, la proportion de bénéficiaires des minima sociaux sur un quartier, le taux d'alphabétisation, etc... Ils réfèrent à des éléments de données générales et sont produits par des organismes comme l'INSEE, la CAF,... Ces indicateurs ont deux fonctions. D'une part, ils aident à apporter des éléments de diagnostic sur un territoire et d'autre part, ils peuvent être utilisés pour établir des comparaisons dans le temps et ainsi mesurer des évolutions.

● **Les indicateurs d'effet ou d'impact**

Ces indicateurs se rapportent quant à eux à l'objectif opérationnel visé. Ils servent à mesurer les effets de l'action et ont une portée plus générale. Ils constituent l'un des outils pour évaluer à proprement parler le CUCS. Ils servent à mesurer des évolutions entre l'année n et l'année n+3 par exemple. Ils constituent l'un des moyens de savoir en quoi l'action menée a pu contribuer à une amélioration ou à une dégradation de la situation initiale. Ces indicateurs servent à mesurer les résultats attendus en fonction de l'objectif opérationnel fixé. Ils peuvent être mis en corrélation des indicateurs de contexte afin de comprendre les évolutions de ceux-ci.

Les indicateurs d'effet ou d'impact ne peuvent être seulement quantitatifs. En effet, l'évaluation des effets du CUCS ne peut se résumer à la mesure d'effets quantifiables. Ils doivent être complétés par une démarche qualitative afin d'affiner les analyses produites à partir des indicateurs quantifiés. La démarche qualitative dans ce cadre sert à nuancer et compléter les premiers résultats de l'évaluation. Il s'agira donc de mieux comprendre

le contexte des quartiers ou des actions, de partager des points de vue y compris avec les opérateurs et des habitants.

Utilisation des tableaux d'indicateurs

Les tableaux des indicateurs sont composés de la façon suivante :

- Ils sont regroupés dans 8 feuilles.
- Chacune des feuilles correspond à un voire deux objectifs finaux ; ex. pour la thématique emploi, il existe 3 feuilles, 2 correspondent à un objectif final, et la troisième correspond aux deux autres objectifs finaux affichés.
- L'ordre des feuilles correspond quant à lui à la présentation des différents objectifs du CUCS.

Chacun des tableaux dispose de 5 colonnes :

- La première correspond aux différents objectifs opérationnels évaluables arrêtés.
- La seconde correspond aux types d'actions qui pourront être mis en œuvre et qui sont en relation directes avec les objectifs évaluables affichés.
- Enfin, les 3 dernières colonnes correspondent quant à elles aux différents types d'indicateurs :
 - Indicateurs de suivi comprenant les indicateurs de réalisation et de résultats,
 - Indicateurs d'effet,
 - Indicateurs de contexte.

Ainsi, chacune des lignes se lit de la manière suivante :

L'objectif opérationnel évaluable pouvant être mise en œuvre grâce à des types d'actions qui correspondent et enfin, les différents indicateurs à utiliser pour suivre et évaluer l'objectif.

INDICATEURS D'EVALUATION DU CUCS HAGUENAU-BISCHWILLER-KALTENHOUSE

objectifs opérationnels	type d'actions	Indicateurs de suivi		indicateurs d'effet	indicateurs de contexte
		indicateurs de réalisation	indicateurs de résultats		
Améliorer l'accès à l'information, l'orientation, la formation et à l'emploi, développer l'offre d'insertion par l'économique					
Faciliter l'accès aux services de l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires	actions d'accompagnement à l'emploi création d'antennes de la maison de l'emploi mise en place de relais	existence de lieux d'accompagnement à la recherche d'emploi mise en place d'action d'accompagnement des personnes dans leur recherche d'emploi	nombre de lieux d'accompagnement nombre de suivi de demandeurs d'emploi	évolution du nombre de personnes touchées nombre de personnes ayant été accompagnées et ayant trouvé un emploi	évolution des indicateurs de contexte
Communiquer et développer l'offre de formation en rapport avec les besoins des secteurs économiques du territoire pour les habitants des quartiers prioritaires	actions de communication sur l'offre de formation auprès des relais locaux des quartiers prioritaires actions de tutorat ou de parrainage	existence ou non d'actions de communication, de tutorat ou de parrainage, par qui et pour qui	nombre de personnes touchées par les actions	nombre de personnes touchées par les actions et ayant participé à une formation ou accédé à l'emploi	
Renforcer l'accès aux stages et à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires	actions de partenariat entre les acteurs de l'insertion et les acteurs de l'activité économique	mise en place ou non des actions de partenariats	nombre de personnes participant aux actions de partenariat	nombre de personnes ayant participé aux actions et ayant trouvé un stage nombre de jeunes ayant accédé à l'emploi	
Valoriser les filières d'insertion professionnelle par les clauses d'insertion dans les marchés publics	clauses d'insertion dans les marchés publics	mise en place ou non de clauses	nombre de personnes ayant bénéficié des clauses	nombre de personnes ayant bénéficié des clauses et accédant à un emploi durable	
Inciter à la création et au développement de chantiers et d'emplois d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires	aide à la création de structure d'insertion par l'activité économique sur des métiers adaptés aux offres d'emploi et aux profils des demandeurs d'emploi de territoire	création ou non de structures d'insertion par l'activité	taux de fréquentation des nouveaux dispositifs d'insertion	évolution du taux de fréquentation par rapport au contrat de ville dans les chantiers d'insertion évolution du nombre de demandes taux de sorties en emploi	

Taux de chômage
Taux de chômage par tranche d'âge
nombre de bénéficiaires du RMI
Taux d'activité par tranche d'âge: 15-24 ans
Part de la population active occupée
Part de la population active en emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidés)
Part des personnes au chômage depuis plus d'un an
niveau de qualification de la population

objectifs opérationnels	type d'actions	indicateurs de suivi		Indicateurs d'effet	indicateurs de contexte
		indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat		
Dynamiser économiquement les quartiers prioritaires					
Soutenir la création d'entreprises : par les publics des quartiers prioritaires / pour l'implantation dans ces quartiers prioritaires	actions de formation, d'accueil et de financement de la création d'entreprise moyens humains mis en place	nombre d'actions d'aide à la création d'entreprises mises en place pour les publics issus des quartiers prioritaires et ou jeunes diplômés	nombre de bénéficiaires issus des dispositifs RMI et/ou issus des quartiers prioritaires	évolution nombre d'entreprises créées ou pérennisées par les publics issus des quartiers prioritaires évolution du chiffre d'affaires des activités existantes nombre d'activités créées dans les quartiers	évolution des indicateurs de contexte
Mettre en place des moyens d'animation économique sur les quartiers					
Requalifier des sites dégradés pour y créer des activités	travaux d'aménagement et de construction	réalisations ou non d'actions de nature à faciliter l'installation des entreprises dans les quartiers prioritaires	investissements publics réalisés dans chaque zone nombre d'entreprises existantes créées ou transférées	évolution du nombre d'aide à l'embauche entre le début et la fin de la programmation	

<i>objectifs opérationnels</i>	<i>type d'actions</i>	<i>indicateurs de suivi</i>		<i>Indicateurs d'effet</i>	<i>indicateurs de contexte</i>	
		<i>indicateurs de réalisation</i>	<i>indicateurs de résultat</i>			
Agir sur les freins à l'emploi						
<i>Permettre l'acquisition des savoirs de base aux habitants des quartiers prioritaires</i>	actions d'alphabétisation en lien avec l'emploi	soutien financier et institutionnel des associations travaillant sur les savoirs de base	nombre de soutien aux associations qui font le travail sur les prérequis et les savoirs de base évolution du nombre de personnes participant aux actions d'alphabétisation	nombre de personnes ayant participé à ses actions et entamant par la suite une démarche plus spécifique de retour à l'emploi	évolution des indicateurs de contexte	Taux de chômage et par tranche d'âge nombre de bénéficiaires du RMI Part de familles monoparentales et évolution Taux d'activité par tranche d'âge: 15-24 ans Part de la population active occupée Part de la population active en emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidés) Part des personnes au chômage depuis plus d'un an
<i>Développer des actions de socialisation et de redynamisation pour les publics les plus en difficulté</i>	actions de socialisation et de redynamisation	nombre d'actions financées	nombre de bénéficiaires	nombre de personnes accédant à d'autres actions ou à l'emploi		
<i>Soutenir les actions favorisant l'accès à l'emploi, à la formation, pour les personnes rencontrant des difficultés de santé, de mobilité ou de garde d'enfants</i>	mise en place de modes de garde alternatifs mise en place d'actions sur la santé, la mobilité	nombre d'actions financées	nombre de bénéficiaires	nombre de personnes bénéficiant de ces actions et entamant une démarche d'insertion ou de retour à l'emploi		

<i>objectifs opérationnels</i>	<i>type d'actions</i>	<i>indicateurs de suivi</i>		<i>Indicateurs d'effets</i>	<i>indicateurs de contexte</i>
		<i>indicateurs de suivi</i>	<i>indicateurs de résultats</i>		
Améliorer les conditions de vie, de logement et l'habitat					
<i>compléter l'offre en équipement de services publics et aux publics</i>	mise en place de services de proximité dans les quartiers prioritaires	réalisation ou non de l'action et dans quelle proportion	taux de fréquentation des services publics de proximité	évolution du taux de fréquentation des services publics de proximité au cours de la période	
<i>contribuer à initier une nouvelle offre d'hébergement diversifiée</i>	mise en place d'hébergements nouveaux	nombre de nouveaux hébergements	taux d'occupation de cette offre	évolution du nombre de demandes d'hébergement évolution du temps d'attente pour se voir attribuer un logement	taux de rotation dans les hébergements nombre de logements vacants et évolution
<i>compléter ou réhabiliter l'offre de logements</i>	constructions de nouveaux logements de caractères diversifiés actions de réhabilitations	nombre de nouveaux logements construits sur la période sur le territoire nombre de logements à caractère social construit nombre de logements à caractère intermédiaire etc... nombre de logements réhabilités	nombre d'habitants des quartiers prioritaires ayant changé de logements	évolution du taux de vacances des logements évolution des catégories de logement sur les quartiers existence de parcours résidentiels	construction de logements sociaux sur les communes
<i>résorber l'habitat insalubre et le logement indigne dans le cadre d'un projet global notamment sur les sites d'habitation des nomades sédentarisés</i>	actions de relogement actions d'auto réhabilitation actions d'accès aux droits	réalisation ou non de l'action et dans quelle proportion	nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires ayant bénéficié d'actions	nombre de personnes relogées nombre de personnes bénéficiant de ces actions ayant entamé des démarches plus larges d'insertion ou de réinsertion	nombre de logements insalubres et indignes nombre de demandes de relogement pour cause d'insalubrité nombre d'actions en justice pour cause d'insalubrité nombre de signalement à la DDASS pour cause d'insalubrité dans les quartiers d'habitat social

objectifs opérationnels	Type d'actions	indicateurs de suivi		Indicateurs d'effets	indicateurs de contexte	
		Indicateurs de réalisation	indicateurs de résultats			
Requalifier les espaces extérieurs des quartiers prioritaires						
<i>requalifier les espaces extérieurs du quartier Saint Joseph dans le cadre d'un projet global d'aménagement programmé</i>	actions d'aménagements des espaces extérieurs	nombre et nature des actions d'aménagement réalisées		évolution de la fréquentation des lieux requalifiés évolution du nombre de dégradations enregistrées dans les quartiers concernés	évolution des indicateurs d'effet	nombre de dégradations enregistrés par les bailleurs nombre d'actes de dégradation enregistrés par la police
<i>requalifier les espaces extérieurs du quartier des Pins dans le cadre d'un projet global d'aménagement programmé</i>						
<i>requalifier les espaces extérieurs des autres quartiers prioritaires dans le cadre d'un projet global d'aménagement programmé</i>						
Mieux prendre en compte les habitants pour améliorer leur cadre de vie						
<i>soutenir les initiatives des habitants grâce au fonds de participation des habitants initié à Haguenau et qui pourra être généralisé à l'ensemble des quartiers prioritaires</i>	actions citoyennes initiées par les habitants	nombre et nature des projets subventionnés par le CUCS relatifs à la participation des habitants sur les territoires prioritaires	nombre de participants	évolution du nombre de participants création d'associations par les bénéficiaires		

objectifs opérationnels	type d'actions	indicateurs de suivi		Indicateurs d'effet	indicateurs de contexte	
		indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat			
Permettre l'accès aux droits						
Développer l'information sur les droits et devoirs des citoyens	permanence d'accès aux droits actions d'accueil adaptée pour faciliter l'accès aux droits mise en place de points d'accueil	réalisation ou non des actions, dans quelles proportions et en fonction des quartiers	nombre de personnes issues des quartiers prioritaires ayant participé aux actions	nombre de personnes ayant bénéficié d'une des actions et ayant engagé une action en justice	évolution des indicateurs de contexte	
Offrir un service d'aide aux victimes (psychologique, juridique, administratif)	mise en place de permanences d'aide aux victimes					
Prévenir les conduites violentes et à risque						
Développer la prévention des conduites addictives		nombre d'actions de prévention réalisées dans les quartiers prioritaires	nombre de personnes issues des quartiers prioritaires ayant participé aux actions	baisse des addictions enregistrée chez les personnes ayant participé aux différentes actions	évolution des indicateurs de contexte	Évolution du nombre de faits de délinquance générale entre l'année n-2 et l'année n-1 (ratio pour 1 000 habitants) par quartier prioritaire et par commune Évolution de la part des mineurs dans les faits de délinquance entre l'année n-2 et l'année n-1 (ratio pour 1 000 habitants) par quartier prioritaire et par commune indicateurs de l'état 4001 nombre de dégradations enregistrées par les bailleurs taux de récidive
Prévenir la récidive aux infractions	mise en place d'actions de prévention spécialisée	nombre d'actions mises en place	nombre de bénéficiaires	évolution du taux de récidive des bénéficiaires		
Prévenir les conflits et la violence dans la Cité	mise en place d'actions citoyennes			évolution du nombre d'actes de dégradation et de violence		

Assurer la réussite éducative

Mettre en oeuvre de manière opérationnelle le Programme de Réussite Educative Haguenau-Bischwiller	actions de partenariats, de mise en réseau, d'échanges	existence de lieux ou de temps de mise en cohérence	nombre de réunions et de participants nombre de décisions prises de manière partenariale	nombre de décisions suivies d'effets liens entre les différentes actions	évolution des indicateurs de contexte	taux de scolarisation des enfants sur le quartier niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans part des enfants en situation de décrochage scolaire taux d'absentéisme dans les collèges part des élèves en retard en CM2 taux de réussite par établissement et par quartiers aux examens nationaux Résultats aux évaluations de CE2 et d'entrée en 6ème Nombre de jeune sans orientation à la sortie de la 3ème
Renforcer l'implication des parents	actions de soutien à la parentalité	nombre de réseaux ou de lieux d'écoutes créés	nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires			
Elargir le PRE aux enfants de Kaltenhouse	actions visant les enfants de Kaltenhouse	actions ou non réalisées	nombre d'enfants de Kaltenhouse touchés par le PRE	évolution du nombre d'enfants de Kaltenhouse participant aux actions du PRE		
Développer et diversifier les activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires	actions de développement des activités péri et extrascolaires	nombre d'actions financées	nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires	évolution du nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires participant à ces actions		
Développer la participation aux activités socioculturelles, culturelles et sportives des habitants qui n'y accèdent pas facilement	actions de sensibilisation et d'accompagnement vers les activités socio éducatives par des éducateurs	nombre de personnes travaillant (entre autre sur cette thématique)	nombre de nouveaux jeunes participant à ces actions			
Développer des actions en partenariat avec les établissements scolaires	actions de partenariat entre les acteurs socio éducatifs et les établissements scolaires	nombre d'actions mises en place	nombre d'enfants touchés	évolution sur la période du nombre de ces actions et des enfants touchés		
Développer les offres complémentaires avec les établissements publics culturels	mise en place d'actions menées avec les établissements culturels et les acteurs socio culturels ou des établissements scolaires		évolution du nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires			
Développer l'engagement, la participation et le volontariat des jeunes	actions de citoyenneté		nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires	nombre et évolution du nombre de bénévoles dans les associations de quartier		
Développer l'accès aux savoirs pour les enfants	actions d'accès aux savoirs par des biais socio éducatifs		évolution du nombre de bénéficiaires			
Former et faciliter l'accès aux TIC	actions d'accès aux NTIC					

<i>objectifs opérationnels</i>	<i>Type d'actions</i>	<i>indicateurs de suivi</i>
		<i>Indicateurs de réalisation</i>
La participation des habitants		
<i>favoriser et développer les actions citoyennes au sein des quartiers prioritaires</i>	actions citoyennes	nombre d'actions visant à favoriser le développement des actions citoyennes
La formation et l'accompagnement des opérateurs		
<i>former et accompagner les opérateurs</i>	actions de formation	nombre d'actions réalisées
La lutte contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances		
<i>former à ce que sont les processus de discrimination</i>	actions de formation pour les acteurs de la prévention, les acteurs éducatifs, les acteurs sociaux	réalisation ou non des actions et dans quelle proportion
<i>favoriser l'existence d'une mixité de genre</i>	actions visant à favoriser la mixité de genre	

INDICATEURS DE CONTEXTE*

Thème	Indicateurs	Source	Organisme fournisseur	Donnée de référence	Echelle territoriale	Observation
Contexte général	Ratio de bas revenus	CAF	INSEE / CAF	Population de moins de 65 ans (au dernier recensement disponible)	ZUS et IRIS	L'évolution du ratio de bas revenus ne pourra être interprétée qu'à partir de 2005, pour des raisons de rupture statistique
	Ratio de RMI	CAF	INSEE / CAF	Population de moins de 65 ans (au dernier recensement disponible)	ZUS et IRIS	
Habitat et cadre de vie	Part des logements sociaux parmi les résidences principales	DRE	INSEE / DRE	Résidences principales (au dernier recensement disponible)	Quartiers en géographie prioritaire des CUCS	
	Taux de vacance des logements sociaux	DRE	DRE	Logements sociaux loués ou proposés à la location	Ensemble des quartiers prioritaires de chaque CUCS	Indicateur indisponible à l'échelle des CUCS de Wittelsheim, Illzach et Cernay
	Taux de mobilité dans les logements sociaux	DRE	DRE	Logements sociaux loués ou proposés à la location depuis au moins un an	Ensemble des quartiers prioritaires de chaque CUCS	Indicateur indisponible à l'échelle des CUCS de Wittelsheim, Illzach et Cernay
	Taux de commerce et service pour 1 000 habitants	Données Sirène	SIG DIV	Population totale (au dernier recensement disponible)	ZUS	
	Taux d'équipements de proximité marchands dans le domaine de la santé pour 1 000 habitants	Données Sirène	SIG DIV	Population totale (au dernier recensement disponible)	ZUS	
Emploi et développement économique	Ratio de chômage	ANPE	SIG DIV / INSEE	Population active (au dernier recensement disponible)	ZUS et IRIS	
	Part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	ANPE	SIG DIV / INSEE	Total des demandeurs d'emploi de Catégorie 1	ZUS et IRIS	
	Part des demandeurs d'emploi de faible niveau de formation	ANPE	SIG DIV / INSEE	Total des demandeurs d'emploi de Catégorie 1	ZUS et IRIS	
	Part des demandeurs d'emploi de plus de un an	ANPE	SIG DIV / INSEE	Total des demandeurs d'emploi de Catégorie 1	ZUS et IRIS	
Santé	Nombre d'établissements de santé dans le périmètre de la géographie prioritaire	DRASS	DRASS		Quartiers en géographie prioritaire des CUCS	

* SeSgare – A.TURCK – janvier 2007

Thème	Indicateurs	Source	Organisme fournisseur	Donnée de référence	Echelle territoriale	Observation
Réussite éducative	Nombre d'établissements en zone d'éducation prioritaire	Rectorat	Rectorat			
	Nombre d'établissements classés Ambition Réussite	Rectorat	Rectorat			
	Résultats aux évaluations CE2 – 6ème	Rectorat pour les évaluations 6ème, IA pour CE2	Rectorat	Nombre total d'élèves concernés dans les établissements	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	Les résultats fournis seront les scores moyens globaux, les scores inférieurs à 40% et supérieurs à 80%
	Taux de réussite aux examens	Rectorat	Rectorat	Nombre total d'élèves concernés dans les établissements	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	
	Devenir des élèves	Rectorat	Rectorat	Nombre total d'élèves concernés dans les établissements	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	Indicateurs IPES pour les collèges et les lycées
Citoyenneté et prévention de la délinquance	Données « Etat 4001 »	Police Nationale	SIG DIV	Population totale (au dernier recensement disponible)	ZUS	
Intégration, lutte contre les discriminations et égalité des chances	Pourcentage d'élèves « favorisés » et « défavorisés »	Rectorat	Rectorat	Nombre total d'élèves de l'établissement	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	Il s'agit des catégories socioprofessionnelles regroupées en fonction de la réussite scolaire
	Pourcentage d'élèves en retard	Rectorat	Rectorat	Nombre total d'élèves de l'établissement	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	
	Pourcentage d'élèves non francophones scolarisés	IA	Rectorat	Nombre total d'élèves de l'établissement	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	
	Pourcentage d'élèves handicapés	IA	Rectorat	Nombre total d'élèves de l'établissement	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	
	Pourcentage d'élèves des gens du voyage scolarisés	IA	Rectorat	Nombre total d'élèves de l'établissement	Etablissements en géographie prioritaire des CUCS	

Les indicateurs du tableau ci-dessus sont immédiatement disponibles et annuellement actualisables. Leur interprétation devra se faire au regard de leur évolution et d'une comparaison avec des valeurs de référence à la commune, au département et à la région.

Ces indicateurs constituent un socle de base, destiné à être enrichi et adapté grâce aux travaux des partenaires et principales institutions détentrices de données.